



PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 21 FEVRIER 2013 à 17h30

~~~~~  
**SOMMAIRE**  
~~~~~

Adoption du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2012.	p 05
1 - ADMINISTRATION GENERALE - Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.	p 05
2 – DEVELOPPEMENT DURABLE - Rapport sur la situation de la ville de Bayonne en matière de développement durable pour l'année 2013.	p 06
3 – FINANCES - Orientations budgétaires pour 2013.	p 08
4 – CULTURE ET PATRIMOINE - Regroupement des salles de cinéma d'art et essai quai Amiral Sala – Attribution et signature du marché de maîtrise d'œuvre.	p 41
5 - CULTURE ET PATRIMOINE - Label Ville et Pays d'Art et d'Histoire – Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Aquitaine pour les animations 2013.	p 46
6 - CULTURE ET PATRIMOINE - Label Ville et Pays d'Art et d'Histoire – Création d'un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine - Demandes de subventions.	p 46
7 - CULTURE ET PATRIMOINE - Label Ville et Pays d'Art et d'Histoire - Publication scientifique « Atlas historique de Bayonne ».	p 46

- 8 - CULTURE ET PATRIMOINE - Médiathèque – Valorisation des fonds basques – Signature d’une convention avec la Ville de Bordeaux. p 47
- 9 - CULTURE ET PATRIMOINE - Médiathèque – Adhésion de la Ville à l’association « Réseau Carel ». P 47
- 10 - CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Bonnat-Helleu – Prêt d’une œuvre de Paul-César Helleu à la Réunion des musées nationaux et au musée des Beaux-Arts de Caen. p 47
- 11 - CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Bonnat-Helleu – Prêt de sept tableaux de Pierre-Paul Rubens à trois musées japonais. p 47
- 12 - CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Bonnat-Helleu - Restauration d’œuvres de Rubens - Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Aquitaine. p 47
- 13 - CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Bonnat-Helleu – Restauration d’œuvres – Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Aquitaine. p 48
- 14 - CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Basque et de l’histoire de Bayonne – Acceptation d’un don de Madame Dufranc-Etchandy. P 48
- 15 – EDUCATION ET VIE SOCIALE - Aménagement d’une cyberbase-école à l’école élémentaire Malégarie – Autorisation du dépôt de la déclaration préalable de travaux. p 48
- 16 - EDUCATION ET VIE SOCIALE - Contrat « Enfance et Jeunesse » 2011-2014 – Avenant n° 1 relatif à l’intégration du développement du relais d’assistantes maternelles (RAM). p 48
- 17 - EDUCATION ET VIE SOCIALE - Espace socio-culturel municipal - Convention attributive d’une participation financière du Conseil général à la mission de prévention collective conduite auprès des jeunes. p 49
- 18 - POLITIQUE DE LA VILLE - Réponses de la Ville de Bayonne à l’appel à projets 2013 du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS). p 49
- 19 – ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE - Convention de maîtrise d’ouvrage unique entre l’Agglomération Côte basque Adour et la Ville de Bayonne pour la réalisation des espaces publics de l’opération Marinadour. p 49

20 – INFRASTRUCTURES - Instance régionale de concertation de la gare de Bayonne – Avis de la commune sur les programmes d'aménagements SNCF.	p 53
21 – COMMERCE - Participation de la Ville à l'opération « Ma carte VIP Bayonne commerces ».	p 59
22 – TOURISME ET ANIMATIONS - Candidature de la commune de Bayonne au statut de « Station classée de tourisme » - Pièce complémentaire au dossier.	p 59
23 – TOURISME ET ANIMATIONS - Tarifs applicables à la mise à disposition des halles municipales au profit de professionnels organisateurs d'animations.	p 59
24 - FETES TRADITIONNELLES - Corso 2013 - Conventions de mise à disposition d'un local au profit des associations participantes et versement d'acomptes.	p 60
25 - FETES TRADITIONNELLES - Concours d'affiche pour l'édition 2013.	p 60
26 - FONCIER - Lotissement du Petit Basque, avenue Henri de Navarre – Accord sur la réalisation d'un bâtiment de commerce de détail et sur l'abrogation du cahier des charges du lotissement.	p 62
27 - PATRIMOINE IMMOBILIER - Travaux d'aménagement intérieur de la Maison de la ville sise esplanade Jouandin – Protocole d'accord amiable.	p 62
28 - PATRIMOINE IMMOBILIER - Gymnase du Polo Beyris - Travaux de réfection - Autorisation du dépôt des déclarations règlementaires.	p 62
29 - PATRIMOINE IMMOBILIER - Site de Bellecave quartier Saint-Etienne – Aménagement du centre horticole municipal – Autorisation du dépôt de deux demandes de permis de construire.	p 63
30 - PATRIMOINE IMMOBILIER - Travaux d'entretien des écoles été 2013 – Autorisation du dépôt des déclarations préalables de travaux.	p 63
31 - RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des effectifs.	p 63
32 - RESSOURCES HUMAINES - Recours aux contrats emploi d'avenir.	p 64
33 - RESSOURCES HUMAINES - Contrat de travail à durée déterminée – Chef de projet de rénovation urbaine PNRQAD centre ancien.	p 66
34 - RESSOURCES HUMAINES - Direction de la culture et du patrimoine - Attribution d'une gratification de stage à Madame Tiphaine Rollin.	p 66
35 - SPORTS - Réalisation d'un pôle rugby sur le complexe sportif des Hauts de Bayonne – Demandes de subventions.	p 67

- 36 - SPORTS - Réalisation d'un pôle football sur le complexe sportif de la Floride – Autorisation du dépôt de la demande de permis de construire et demandes de subventions. p 68
- 37 - SPORTS - Pôle d'excellence – Autorisation de dépôt d'une demande de permis de construire par l'Aviron Bayonnais omnisports. p 69
- 38 - SPORTS - Espace Club Affaires – « Chapiteau VIP » - Autorisation de dépôt d'une demande de permis de construire par la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro. p 70
- 39 - SYSTEMES D'INFORMATION - Marchés de fourniture de micro-ordinateurs, logiciels bureautiques et équipements réseau – Avenant à la convention de groupement de commandes avec le CCAS et avenant de prolongation avec la société Computacenter pour le lot 1. p 70
- 40 - SYSTEMES D'INFORMATION - Marchés de fourniture de matériels informatiques, de logiciels et de prestations afférentes – Groupement de commandes avec le CCAS et lancement de la consultation des entreprises. p 71
- 41 - URBANISME - Protocole de lutte contre l'habitat indigne de l'Agglomération Côte Basque-Adour – Convention relative à l'expérimentation du contrôle de la décence. p 71
- 42 - URBANISME ET SECTEUR SAUVEGARDE - Zone de restauration immobilière – Attribution de subventions par la ville. p 72
- 43 - COOPERATION INTERCOMMUNALE - Syndicat intercommunal pour le soutien à la culture basque – Modification des statuts. p 72
- 44 - COOPERATION INTERCOMMUNALE - Syndicat mixte du Bas Adour – Avis de la commune sur le projet d'extension de son périmètre. p 72



PROCES VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 21 FEVRIER 2013 à 17h30

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle (jusqu'à la délibération n° 29), Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjointe ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont (jusqu'à la délibération n° 19), M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Millet-Barbé à M. le Maire ; M. Labayle à M. Etchegaray (à partir de la délibération n° 30) ; M. Jaussaud à Mme Bisauta ; M. Lozano à Mme Lauqué ; Mme Demont à M. Causse (à partir de la délibération n° 20) ; Mme Salducci à Mme Demont (jusqu'à la délibération n° 19) ; Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

EXCUSE : M. Aguerre.

ABSENTS : M. Arandia ; Mme Salducci (à partir de la délibération n° 20).

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.



Approbation du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2012.
Approuvé à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT.

M. le Maire : En application des dispositions du CGCT, le conseil municipal prend acte de la communication du compte-rendu des décisions du maire prises en vertu des délégations accordées par délibérations du conseil municipal et détaillées en note de synthèse.

Pas de vote.

2. Rapport sur la situation de la ville de Bayonne en matière de développement durable pour l'année 2013.

Mme Bisauta : Ce rapport n° 1 intervient avant le débat sur les orientations budgétaires. Je voudrais commenter un petit peu ce rapport qui intervient dans un contexte où l'exigence d'un mode de développement soutenable devient une évidence.

La Ville de Bayonne est au rendez-vous et elle a même quelques longueurs d'avance sur des villes de même strate et, même si on n'a pas d'obligation en la matière, selon l'article 255 de la loi Grenelle 2, c'est vrai que la ville a tenu à élaborer ce rapport et à le présenter car c'est un projet d'avenir et un élément fondamental, maintenant, de toutes les actions de la collectivité.

Partagé et soumis à la discussion, ce rapport permet d'examiner nos politiques publiques sous l'angle du développement durable, d'analyser les choix faits par la ville et de se prononcer aussi par rapport à leur pertinence au regard des cinq finalités du développement durable.

Je prendrai quelques exemples pour concrétiser cette analyse dans l'axe du mieux vivre ensemble, mais il met en exergue le travail entrepris et les décisions prises, par exemple, pour renforcer la mixité sociale, au travers du PLH, c'est très visible, ou encore les liens entre les quartiers ou des décisions importantes encore pour réduire les conflits d'usage par des actions de médiation au Petit Bayonne lors des périodes festives.

On peut dire que les concertations se sont multipliées tout au long de l'année et qu'elles commencent à s'amplifier nettement par rapport à une vision un peu plus décevante que nous avons les années passées.

Dans l'axe 2, on retrouve un aménagement durable suite au projet Links dont la conférence finale a eu lieu à Bruxelles le 10 janvier, conférence qui a rencontré un écho assez exceptionnel, favorable auprès des députés européens de l'Interurban Group. Un référentiel développement durable pour les opérations de construction et de rénovation est en cours d'élaboration.

Dans la lutte pour le changement climatique et au-delà déjà des décisions et des chantiers en cours sur les transports en commun, les modes de circulation doux, mais aussi l'amélioration de la performance énergétique et toujours en conclusion du projet européen, il s'est mis en place des formations destinées à initier de nouvelles pratiques de restauration et notamment dans le centre ancien. Mais aussi, il faut souligner dans cet axe le projet qui est, je crois, assez emblématique pour la ville, un programme d'énergie renouvelable, d'une chaufferie bois qui devrait à terme desservir 10 % de la population bayonnaise. C'est quand même un élément important de ce projet qui va permettre dans un avenir très court, puisque nous envisageons une mise en service en septembre 2014, d'offrir à cette population une énergie, certes non polluante, renouvelable, mais aussi économiquement beaucoup plus soutenable.

Dans l'axe de l'épanouissement des êtres humains, je voudrais relever l'atelier santé ville qui s'inscrit dans une action santé environnement : le diagnostic en est terminé et doit déboucher avant la fin de l'année à un plan local de santé publique. Je pense que c'est une action qui est importante, voire remarquable, à laquelle peu de collectivités se sont livrées jusqu'ici mais qui, à notre avis, dans l'avenir, sera un axe incontournable de réflexion dans les communes.

Nous avons participé au Grenelle des ondes, nous avons signé l'une des dernières chartes en France. Il y a eu un long travail de deux ans et demi avec le Ministère. De nombreuses villes ont participé mais ces travaux sont un peu en panne. J'espère que nous aurons les conclusions maintenant des actions qui ont été menées car il aurait été dommage de s'être investi d'une façon aussi importante et de ne pas voir ces travaux aboutis.

Dans l'épanouissement des êtres humains, on retrouve aussi dans cet axe, l'action importante de la ville de Bayonne dans sa lutte contre l'habitat indigne. Nous retrouvons aussi le soutien à l'égalité hommes/femmes au travers, notamment, de l'observatoire des violences faites aux femmes, où la ville de Bayonne a été rejointe maintenant par de très nombreuses communes du territoire et même hors agglomération. Un GIP était à l'étude à l'échelle du Pays Basque.

L'axe important du développement durable et la gouvernance, la coopération et les partenariats. Le travail que nous avons mené à ce titre a été particulièrement exemplaire et relevé par l'expertise du Ministère. Cela permet de favoriser l'implication des citoyens et de tous les acteurs du territoire. Au-delà du travail de la délégation citoyenne, il faut relever aussi d'autres actions : le service civique avec la mission médiataire, le club des partenaires Agenda 21 et l'expérience que nous menons au Séqué, en partenariat avec le COL, d'un habitat participatif.

Juste un mot sur la participation. Nous notons une évolution positive, il commence à se mettre en place une culture un petit peu différente. J'ai reçu aujourd'hui le dernier rapport, il n'est pas encore publié, des ateliers citoyens « Bougez sur Bayonne ». Ils ont connu une présence beaucoup plus importante et il faut noter, il y aura des camemberts qui le montreront, la majorité des participants sont bayonnais bien sûr, mais au-delà des gens venant de Saint-Pierre-d'Irube, venant de Cambo et d'Ustaritz. Je pense qu'il s'agit surtout de salariés qui sont venus parler de leurs problèmes de déplacements dans leur trajet domicile/travail.

Voilà donc deux ou trois points à relever encore, le renforcement en interne de la culture du développement durable. C'est un axe indispensable très important : les ambassadeurs et les référents sont en place et cela concerne l'ensemble des services de la ville. Une dynamique est maintenant en œuvre et pour laquelle je voudrais remercier particulièrement la direction générale des services, parce qu'effectivement c'est le genre de structure qu'on ne peut raisonnablement imaginer si nous n'avons pas, effectivement, une impulsion qui vient du plus haut de l'administration de notre ville.

Sur l'axe de la collectivité responsable, nous avons intégré dans les marchés publics, dans nos achats, dans nos cahiers des charges, nombre de critères maintenant qui vont dans ce sens, mais il y a aussi un travail de gestion des ressources humaines qui est fait avec cette direction et c'est aussi un axe très important à prendre en compte dans notre réflexion.

En conclusion, nous avons retenu l'analyse du ministère qui nous conforte dans la démarche que nous avons entreprise ; nous avons fait l'objet d'une petite distinction puisque nous figurons au titre de la culture dans le rapport développement durable que le Premier Ministre a remis au Parlement au mois d'octobre.

Notre ambition est claire : aller vers un développement plus juste, plus solidaire qui limite autant que possible les effets négatifs des activités humaines sur notre territoire et qui se veut plus sobre dans l'utilisation des ressources naturelles.

Je vous remercie, et juste maintenant, il est demandé au conseil municipal de prendre acte du rapport sur la situation de la ville de Bayonne en matière de développement durable pour l'année 2013, après en avoir débattu bien entendu.

M. le Maire : Oui effectivement il y a un débat, la parole est ouverte mais il n'y a pas de vote. Qui demande la parole ? Ma chère, vous avez été tellement exhaustive que vous laissez tout le monde sans voix.

Le débat est clos. C'est un sujet très important et si vous me permettez tout de même, cela représente un travail tellement important également, parce que je suis bien placé pour le voir, pour remercier particulièrement Martine Bisauta et les services qui sont autour, et la direction générale tu l'as signalé, mais également toutes les personnes qui t'accompagnent dans cette démarche parce que, d'une part, elle est fondamentale aujourd'hui et, deuxièmement, tu l'amènes avec une compétence et un dynamisme que seule, tu peux avoir ici parmi nous. Donc merci beaucoup Martine Bisauta.

Pas de vote.

FINANCES

3. Orientations budgétaires pour 2013.

M. Soroste : Mes chers collègues, permettez-moi d'abord de dire quelques remerciements pour commencer puisque ce sont les dernières orientations budgétaires que je présente, puisque l'année prochaine, vous le savez comme moi, il y a des élections. Donc ce sont les dernières de ce mandat que je présente et je voudrais avant de commencer vraiment, très sincèrement, remercier tous les gens qui m'ont permis d'être ici, les gens qui ont travaillé avec moi, tous mes collègues adjoints et tous les services pour la qualité de leur soutien, qui ont permis de réaliser les chiffres que je vais vous présenter tout à l'heure et je tiens très sincèrement à les remercier.

Martine Bisauta vient de parler du développement durable. Je crois qu'effectivement ce qu'on a essayé de faire depuis 5-6 ans ici, c'est aussi d'assurer le développement durable en matière financière, puisqu'en la matière, c'est assurer les fondamentaux pour reprendre un terme un peu sportif qu'on aime ici. Et je crois que vous allez le voir dans les chiffres que je vais vous présenter. Vraiment notre ville a voulu, là aussi, faire du développement durable et que cela tient à rassurer ma voisine de gauche.

Comment nous avons fait cela ?

Je vous rappelle les grands principes : pas d'augmentation du taux de fiscalité depuis plusieurs années pour aider justement les Bayonnais. La meilleure manière de les aider, c'est déjà de ne pas leur prendre plus, surtout dans la situation que nous connaissons actuellement. Donc nous l'avons maintenu depuis plusieurs années, ce qui est quand même un élément assez remarquable, me semble-t-il.

Deuxièmement, optimisation dans l'utilisation de l'argent. Moi je n'aime pas trop parler d'argent public ; je préfère parler d'argent collectif, c'est notre argent à tous. Nous avons essayé d'optimiser l'utilisation de cet argent compte tenu des moyens que nous avons obtenus de nos concitoyens.

Troisième aspect, nous avons veillé particulièrement à respecter les fondamentaux d'une situation financière d'une commune en période de crise telle que nous la connaissons.

Troisième élément que je voudrais dire en introduction, c'est que la situation financière de notre ville actuellement, à fin décembre 2012, est très saine. Et elle doit le rester en 2013 malgré, et je vais en parler un peu plus dans le détail tout à l'heure, des annonces un peu inquiétantes qui nous tombent un peu toutes les semaines, depuis quinze jours ou trois semaines, qui impactent et qui risquent d'impacter les comptes fortement de la ville en 2013 (je vous en parlerai), mais surtout dans les années à venir. Donc voilà un peu ce que je voulais vous dire en introduction.

Alors, ensuite, vous avez tous eu le rapport détaillé. Donc, si vous en êtes d'accord je vais aller aux éléments essentiels.

En ce qui concerne d'abord le contexte national, il y a plusieurs lois qui touchent les finances de notre collectivité.

La première, c'est la loi de programmation des finances publiques. Dans cette perspective vous le savez, l'évolution des concours financiers versés aux collectivités territoriales a été fixée dans une hypothèse de croissance de la France de 0,8 %. Vous savez déjà depuis quelques heures maintenant, que ce n'est pas réaliste et que les 0,8 % ne seront pas l'hypothèse qu'il faut retenir. Donc ce qui veut dire qu'il y aura un impact fatalement et un risque d'impact plus fort encore sur les finances des collectivités territoriales.

Aujourd'hui, ce qu'on peut dire, c'est que le montant global sera stable en 2013 puis diminuera d'environ 3 % par an en 2014 et 2015, soit une baisse annuelle de 1,5 milliard d'euros pour les dotations pour les collectivités territoriales.

Il s'agit là d'une rupture majeure dans le financement des collectivités locales aux conséquences financières très importantes. Pour Bayonne, il faut savoir par exemple que l'impact de cette mesure pourrait se traduire, d'après les évaluations que nous avons faites, d'une perte de 800 000 € par an en 2014 et 2015. Ce chiffre-là, c'est une hypothèse de 0,8 %, or vous savez que c'est 0,1 ou 0,2 que nous avons actuellement d'hypothèse. Donc pour l'instant, seule l'enveloppe globale est arrêtée, mais c'est un minimum. Donc nous aurons un impact qui sera très significatif, au moins à partir de 2014-2015.

La deuxième chose que je voudrais dire, c'est que ces hypothèses sont prévues avec un déficit prévu, vous le savez aussi, de notre pays, ramené à 3 %. Or, ce n'est plus 3 % ; c'est 4,5, soit 50 % d'augmentation du déficit (passer de 3 à 4,5 c'est une augmentation de 50 %). C'est considérable, donc les impacts de toutes les décisions que nos gouvernements sont obligés de prendre, aujourd'hui face à la crise majeure que nous traversons. Il faut savoir que c'est la première fois qu'il y a des turbulences aussi fortes sur les finances de notre collectivité, et on ne parle pas de 50 000 ou 100 000 €, on parle à chaque fois de 800 000 €, 1 000 000 €. Donc, il y a vraiment un développement durable financier ; nous avons bien fait d'avoir eu la gestion que nous avons eue depuis 5 ou 6 ans pour que notre ville soit aujourd'hui dans une situation financière saine, et je vais vous en parler tout à l'heure, pour faire face à de telles turbulences.

Dernier élément pour ce contexte national. Je suis comme vous, je lis les journaux, mais je vois les chiffres. En 15 jours pour la ville il faut savoir les impacts que j'ai fait calculer. Les rythmes scolaires, c'est 800 000 € pour nous par an. On va l'impacter en 2014 : en 2013 on ne peut pas le faire. Le budget que je vous présente ne tient pas compte des décisions qu'on a apprises il y a 15 jours ou 3 semaines. Hier, le jour de carence a été supprimé, je n'ai pas à juger si c'est bien ou mal : c'est 100 000 €. Si c'est appliqué la semaine prochaine, et bien il faudra qu'on impacte 100 000 € de plus de dépenses qu'on n'avait pas prévues avant-hier. C'est difficile de gérer, vous comprenez, dans ces conditions là, mais ce sont les conditions actuelles : la situation étant ce qu'elle est, il faut qu'on s'adapte. Donc ce qui veut dire que, comme dans des entreprises, on va se retrouver avec un budget qu'on va voter en fonction de ce qu'on connaît au mois de février, mais qu'il faudra peut être se poser des questions fortes, peut-être dans 3 mois, dans 6 mois, en fonction des événements qui nous impacteront.

Je crois que c'est un contexte que nous n'avons jamais connu, depuis 5-6 ans, c'est un contexte national qui impacte fortement les éléments concrètement d'une commune comme la nôtre et pas pour des chiffres peu importants ou peu significatifs. Ce sont à chaque fois des chiffres significatifs.

Voilà ce que je voulais vous dire sur le contexte, sur la programmation des finances publiques.

En ce qui concerne les dotations versées aux collectivités locales, déjà on a une baisse. Donc vous savez pour Bayonne, nous avons une baisse de 2 % de la dotation globale de l'Etat pour cette année, ce qui fait 124 000 € mais nous avons déjà anticipé, on le savait déjà depuis plusieurs semaines.

Vous avez également le fonds national de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales. C'est un terme un peu barbare, le FPIC mais c'est très important aussi pour nous, puisque nous faisons partie d'une intercommunalité. L'ACBA est une intercommunalité qui vraisemblablement sera considérée comme riche dans la mutualisation nationale.

M. le Maire : Je vous le confirme.

M. Soroste : C'est confirmé, merci M. le Président. Sauf que moi j'attire l'attention et j'en profite. En réfléchissant un peu, dans notre intercommunalité, il y a des communes très différentes au niveau du revenu fiscal par habitant. Et je crois qu'il y a une étude qui a été faite, qui est sortie justement par l'Express me semble-t-il au mois de décembre, où notre commune était 48^e du Pays-Basque. Nous sommes à Bayonne, nous avons une population fiscale, un revenu fiscal par habitant qui est au-dessous de Boucau, nettement au dessous évidemment d'Anglet, de Bidart et de Biarritz. Donc je pense, mais on en reparlera, M. le Maire et M. le Président, qu'il faudra tenir compte également si l'impact par répercussion de cette contribution de l'intercommunalité doit être répartie sur les communes, alors, il me semble qu'il faudra introduire l'élément de la richesse fiscale moyenne par habitant dans cet impact, parce que ce n'est pas linéaire entre toutes les communes de l'intercommunalité. Je crois qu'il y a une réflexion à mener. Que notre intercommunalité soit considérée comme riche au niveau national, il faut qu'à l'intérieur il y ait des distorsions importantes au niveau des chiffres, au niveau de toutes ces communes. Voilà là aussi un autre élément de réflexion qui est très important et qui peut aussi impacter fortement les finances de notre commune.

Vous voyez que là, je vous donne déjà deux éléments qui donnent vraiment à penser que cette année n'est pas une année comme les autres. Je crois que tout le monde l'avait bien senti et tout le monde, je crois maintenant, sait bien qu'on est dans une crise. On l'avait dit depuis 2008 ou 2009, on rentre dans une crise, beaucoup de gens disaient « non, non », et bien on y est. Là, je crois que tout le monde a compris, enfin, qu'on est dans la crise, on est dans le tunnel et la sortie, personne ne sait où elle est. Soyons vigilants, nous sommes en bonne santé financière mais nous devons être très vigilants, surtout avec les impacts qu'on ne maîtrise pas des décisions des ministres. Je ne sais pas si demain matin il y a un ministre qui décide qu'il y ait un impact de 100 000 € après demain, moi, je ne peux pas le prévoir, je suis comme tout le monde.

En ce qui concerne les mesures fiscales, vous avez relevé qu'en matière de taxe d'habitation sur les logements vacants à compter de 2013, la période de vacance a été réduite de 5 à 2 ans. C'est important pour nous, ce ne sont pas des montants très significatifs, ça fait 65 000 € en 2012 mais c'est quelque chose d'important.

En matière de valeur locative foncière, là aussi c'est une réforme très importante, et certains d'entre nous ont dû recevoir les déclarations, elles sont arrivées je crois il y a 3 ou 4 jours. En 1971 quand j'étais étudiant, on avait participé à la révision des valeurs locatives pendant l'été : on allait dans les appartements pour faire les révisions des valeurs locatives. Depuis 1971, en France, on est resté sur ces bases-là, sauf pour des éléments nouveaux, donc cela fait longtemps, 40 ans, qu'on parle de réforme.

Cette réforme commence à se mettre en place pour les logements professionnels. Et tous les gens qui ont une activité professionnelle comme moi, ont reçu il y a 3 ou 4 jours des déclarations. Donc on va, effectivement, adapter les valeurs locatives sur la réalité, par rapport aux loyers réellement payés au moins dans les activités professionnelles et pour les particuliers cela viendra je pense, ensuite. C'est important parce que derrière, évidemment, cela va jouer sur la base fiscale et notamment de notre commune. Voilà une autre réforme importante qui va avoir un impact en 2015, les déclarations étant faites cette année.

En ce qui concerne le financement des collectivités locales, toujours dans ce contexte, c'est un autre point très important. Vous vous rappelez qu'on vous avait dit, il y a un an, que suite à la déconfiture de Dexia, on avait des problèmes ; que pour les banques, compte tenu de leurs obligations par rapport à Bâle 3, on ne représentait pas des bons clients pour les banques traditionnelles. Donc, il y avait un problème de financement des collectivités locales. Ce problème a été quand même très atténué en 2012, vers le deuxième semestre. Donc, nous n'avons pas eu de problème en ce qui concerne Bayonne (il n'y avait pas de raison) pour financer des investissements, vous allez le voir tout à l'heure. Donc actuellement, les taux vous le savez sont très bas, ils sont très bas aussi pour les collectivités. La seule chose, c'est la marge que prennent les établissements financiers qui est encore élevée pour nous parce que, comme nous n'apportons pas de trésorerie, nous ne représentons pas forcément des clients très intéressants pour eux par rapport à d'autres. Mais nous bataillons pour les marges et donc, cela maintient quand même des taux relativement bas par rapport à ce qu'on a connu au moins dans le passé.

Voilà ce que je voulais vous dire en introduction. Donc ce n'est pas une introduction anodine, je crois qu'il y a 3 ou 4 points très importants sur lesquels je voulais attirer votre attention et clarifier les choses, compte tenu des éléments que je sais et évidemment compte tenu des éléments que je ne connais pas et qui peuvent intervenir dans les jours qui viennent ou dans les mois qui viennent.

En ce qui concerne le deuxième grand point de l'intervention que je voulais faire, c'est l'exécution budgétaire de 2012. Il nous est toujours demandé d'avoir le compte administratif. On ne peut pas l'avoir encore mais les éléments que je vous donne sont à 99,9 % certains. Donc je vous donne quand même des éléments : je crois que c'est important dans le contexte actuel effectivement, que vous ayez la situation financière de notre collectivité au 31 décembre 2012.

Quelques chiffres principaux, sans rentrer dans le détail, mais vous l'avez tous eu, pour le fonctionnement.

En ce qui concerne les dépenses, on avait voté 64,4 M€, on a dépensé 62,4 M€, donc on a fait une économie sur les dépenses de 2 M€.

En ce qui concerne les recettes, on avait prévu 68,6 M€ nous avons réalisé 69,4 M€ donc nous avons réalisé 800 K€ de recettes supplémentaires. Je vais vous expliquer un peu comment.

Donc ce qui fait que si on a économisé 2 M€ dans les dépenses et réalisé 800 K€ de recettes supplémentaires, nous avons amélioré par rapport au budget, nous avons réalisé 2,8 M€ de capacité d'autofinancement supplémentaire.

L'exécution a donc été de 97 % au niveau des dépenses et de 101 % au niveau des recettes. L'autofinancement dégagé ressort ainsi à 9,8 M€, c'est un chiffre important qu'on n'a pas réalisé dans les années précédentes. On a réalisé quand même 9,7 M€ en 2011. Je vous avais dit qu'il fallait continuer la gestion rigoureuse, nous l'avons continuée et nous avons donc 9,8 M€ cette année. Il faut savoir que cela représente un petit peu moins de la moitié de la capacité d'autofinancement de l'ACBA, qui a déjà une très bonne capacité d'autofinancement. Donc nous avons réalisé un bon exercice, je crois en 2012.

Alors comment nous l'avons fait ?

Evolution très faible des dépenses : nous avons un contrôle de gestion qui est performant, des services qui sont très performants, des adjoints sérieux qui ne dépassent pas les enveloppes qui leur sont données. Donc évolution très faible globalement des dépenses : + 0,3 %. Je l'ai déjà dit et je le redis : tout cela, ce sont des résultats collectifs. Ce n'est pas nous qui avons réalisé cela, c'est l'ensemble de tout le monde. Nous avons maîtrisé les dépenses : + 0,3 %.

Deuxième élément important en 2012, c'est le résultat de la temporada. Vous savez qu'en 2011 on avait été déficitaire, et on a pris des mesures : le résultat c'est qu'au lieu de perdre, nous avons gagné 150 K€ sur la temporada 2012.

Troisième point très important : vous savez qu'on en a déjà parlé, le coût des fêtes. Les fêtes pour la ville, représentaient, il y a 5 ans, un coût de 1,8 M€, ce qui était trop, beaucoup. Donc M. le Maire a pris un certain nombre de mesures. Il y a eu la commission, tout le monde a bien travaillé, des idées ont été émises ; enfin le résultat financier est très, très favorable puisque le coût net des fêtes a baissé de 800 K€, donc nous sommes à - 7 %.

Et quatrième point, le produit élevé des droits de mutation. Vous savez que les droits de mutation c'est évidemment un élément qu'on ne maîtrise pas. On sait que cela devrait baisser, personne ne sait quand, mais pour l'instant cela ne baisse pas. Mais cela va baisser, il ne faut pas rêver, un jour ou l'autre, cela va baisser puisque l'activité immobilière baisse. Donc on ne voit pas comment nous, on est à la fin de la chaîne, serions épargnés, mais pour l'instant, en 2012, nous avons continué à encaisser un montant important de 2,1 M€ de droits de mutation.

Voilà, je crois les quatre éléments que je voulais vous signaler en ce qui concerne le fonctionnement.

En ce qui concerne les dépenses d'équipement pour le budget investissement, vous savez qu'on avait ralenti le budget des investissements, d'une part parce qu'on avait un problème de financement avec les collectivités, je vous en ai parlé.

Donc la réalisation du budget investissement est de 12,5 M€ en 2012 par rapport à 18 M€ en 2011. Nous avons un taux de réalisation qui est toujours plutôt dans la fourchette basse de 57 % parce qu'il y a les intempéries, parce qu'il y a un certain nombre de choses qui font aussi qu'il y a un décalage dans la réalisation.

Nous avons un remboursement du capital de la dette de 5,6 M€, on le rembourse avec l'autofinancement. Je vous ai dit tout à l'heure qu'on avait réalisé 9,8 M€, donc avec 9,8 M€ on a eu aucun souci pour rembourser 5,6 M€ d'emprunts, vous vous en doutez bien, c'est l'objectif.

Les recettes d'investissement : donc nous avons le fonds de TVA pour 3,8 M€, les subventions pour 1,8 M€, les cessions pour 4 M€ et nous n'avons emprunté que 4 M€ de plus et nous avons remboursé 5,6 M€ je viens de le dire. Donc ce qui veut dire qu'on a désendetté la ville de la différence. Donc l'endettement à fin décembre 2012 est à 66,6 M€ alors que nous étions à 68,2 M€ au 1^{er} janvier. Donc nous avons baissé de 1,6 M€ l'endettement. Un ratio très important, c'est cet endettement par rapport à la capacité d'autofinancement annuel. Le ratio sur ces deux éléments s'élève donc à un peu moins de 7 ans pour Bayonne. Nous sommes à 6 et quelques. Je vous rappelle que le carton jaune intervient à 12-13 et le rouge à 15 ou 16. Donc, nous sommes au-dessous de 7 années de remboursement de la dette par rapport à la capacité d'autofinancement. Je crois que ce chiffre-là n'inquiète pas et il faut absolument qu'on le maintienne en 2013, et c'est l'objectif que nous avons.

Voilà ce que je voulais vous dire concernant l'exécution budgétaire.

Troisième point, les orientations budgétaires 2013, en ce qui concerne la section de fonctionnement.

En dépit de la baisse dont j'ai parlé, des dotations de l'Etat, les recettes courantes de fonctionnement devraient connaître cette année une progression assez favorable, nous l'estimons à 2,5 %, résultant pour l'essentiel d'un point. Ce point c'est qu'à Bayonne, vous le voyez comme moi, il y a beaucoup de travaux immobiliers, donc cela crée de la base d'imposition mais cela ne va pas durer pendant 10 ans. Fatalement, il arrivera un moment où cela va ralentir, mais pour l'instant nous bénéficions d'une augmentation de la base d'imposition compte tenu de tous les investissements qui ont été réalisés les années d'avant et heureusement. Donc nous avons ces bases, plus les Bayonnais qui sont là, cela crée des charges mais des recettes aussi en face. Donc c'est cette dynamique d'une ville qui s'est développée dans ces dernières années, dont nous bénéficions aujourd'hui. Donc, si on doit dire quelque chose, je crois que vraiment, très objectivement me semble-t-il, la chronologie de notre ville est qu'il y a eu beaucoup d'investissements sur les 10 ou 12 dernières années, qui ont été financés à une époque où on pouvait le faire et heureusement. Aujourd'hui cela ralentit, encore que pour le budget investissement nous allons faire un effort particulier cette année, mais cela ralentit un peu et nous avons justement les bases de l'imposition qui augmentent, donc c'est un élément moteur de dynamisme pour notre ville. Donc la chronologie, je crois a été très bonne par rapport aux événements particuliers que nous connaissons actuellement. Donc voilà ce que je voulais vous dire.

S'agissant des dotations versées par la Communauté d'agglomération, la dotation de solidarité communautaire a pu être abondée de 382 K€ en 2012, grâce à une bonne progression des bases d'imposition. Pour 2013, nous avons prévu de prendre comme référence le montant perçu en 2012.

Pour les impôts indirects, nous prévoyons 2,9 M€ (nous avons prévu 2,5 M€ l'année d'avant) parce que nous avons monté un petit peu la prévision des droits de mutation pour lesquels nous avons réalisé 2,1 M€. On pense que cela va baisser mais on ne sait pas quand. Donc nous avons été prudents : nous avons mis 1,6 M€, voilà c'est pour cela que nous prévoyons globalement une augmentation de ce poste par rapport au budget primitif de 2012.

Au sujet des dotations attribuées par l'État, nous aurons un impact très proche de celui observé l'an dernier, à savoir une baisse cumulée, je l'ai dit tout à l'heure, de 140 K€ de moins sous réserve évidemment qu'il n'y ait pas d'autres mesures courant 2013. Là je suis comme vous, je ne sais pas ce qui peut être décidé dans les mois qui viennent.

Les produits des services, c'est très important pour nous, et des équipements municipaux représentent globalement 7,4 M€ : nous estimons que cela va se maintenir au même niveau que celui inscrit au budget 2012. Je vous rappelle quand même qu'il y a eu des décisions très importantes qui ont été prises, c'est la modification des tarifs de restauration scolaire pour aider nos contribuables. Donc, en plus de maintenir les taux d'imposition, nous les aidons avec la révision qui a été faite à la fois du barème des parkings, à la fois du barème des cantines scolaires ; tout cela ce sont des efforts évidemment qui diminuent les recettes au niveau de notre commune. C'est évidemment une logique. Mais malgré tout, nous maintenons un global de 7,4 M€ pour l'ensemble de ces recettes à ce titre.

Inversement nous constatons l'évolution en 2012 pour les droits de stationnement. C'est un peu nos bonnes recettes à nous, les droits de stationnement, dont je vous rappelle qu'il m'a été dit que ce sont 2/3 qui sont payés par nos visiteurs. Donc ce ne sont pas les Bayonnais, ils ne payent qu'1/3 des recettes de stationnement donc tant mieux, on prend 2/3 à ceux qui habitent ailleurs que chez nous, le soir. Donc pour ces droits de stationnement, nous prévoyons une hausse de 1,8 M€ par rapport à 1,7 M€ qui avait été inscrit au budget 2012.

Pour les autres services nous restons stables.

En, ce qui concerne les dépenses, nous estimons l'évolution des dépenses courantes à 2,6 % à périmètre constant. Je répète donc à périmètre constant, je ne vais pas répéter plusieurs fois mais quand même le périmètre est pour l'instant assez inconstant depuis quelques jours. Donc à périmètre constant, nous prévoyons 2,6 % d'augmentation.

S'agissant de la masse salariale, la prévision est de 32,2 M€ ; je vous rappelle que la masse salariale c'est à peu près la moitié de nos dépenses de fonctionnement. La moitié, ce qui est la norme au niveau national mais c'est pour vous dire que la moindre modification sur ce poste a un impact très significatif sur nos dépenses. Donc 32,2 M€ soit une hausse de 3,8 %, c'est supérieur à celle constatée les années précédentes alors même que l'effectif est resté stable.

Alors pourquoi ? Parce qu'il y a d'abord la prise en compte habituelle du glissement vieillesse-technicité et des différentes mesures légales pour environ 650 K€, mais il y a aussi la hausse qui a été décidée en 2012 des cotisations retraite et de la contribution au CNPFT, ce qui entraîne une charge supplémentaire en 2013 de 260 K€. Par ailleurs, en application de la délibération votée en octobre 2012, la Ville mettra en œuvre sa participation au régime complémentaire santé du personnel : 100 K€ d'augmenté. Ce qui n'est pas prévu, c'est ce qui a été décidé hier. Là moi, je n'ai pas prévu dans ce que je vous dis, les décisions d'annulation du jour de carence qui, je vous le dis, est estimé à environ 100 K€. Enfin, un crédit de 100 K€ est également inscrit pour les emplois d'avenir et les apprentis. L'enveloppe spécifique dédiée aux rémunérations des toreros (on vous en parle chaque année), cette année on maintient puisque vous savez que la temporada pour cette année sera de même calibre que celle de 2012. Donc nous prévoyons les mêmes enveloppes financières puisqu'on ne change pas, pas moins pas plus de spectacles.

Pour les achats et charges externes (la masse des frais autres que les charges de personnel), nous envisageons une inscription à hauteur de 16 M€, soit une hausse de 2,2 % par rapport au budget de 2012. Qu'est-ce qui augmente ? Les dépenses énergétiques, nous les maîtrisons du mieux qu'on peut mais il y a des augmentations comme nous à titre privé, ça fait 126 K€, la restauration scolaire qui augmente de 50 K€, la mise en valeur des remparts pour 80 K€ qui est d'ailleurs subventionnée pour 50 % et la maintenance et l'évolution des systèmes d'information 27 K€. Donc vous voyez que des augmentations, je dirai, raisonnables et maîtrisées. Pour le reste, les crédits sont constants.

En ce qui concerne les subventions et contributions obligatoires, cela devrait représenter 9,7 M€, soit une évolution de 2,1 % par rapport au BP 2012. Nous prévoyons de porter le crédit des subventions aux associations, à 5,3 M€ ; donc malgré la crise et malgré les contraintes dont j'ai parlé tout à l'heure pour les associations, globalement nous maintenons à + 3 % pour tenir compte de plusieurs subventions complémentaires qui avaient été attribuées en 2012 et qu'il apparaît nécessaire de pérenniser (notamment Scène nationale, Association Sportive Bayonnaise, Aviron Bayonnais omnisports). S'agissant des contributions obligatoires en matière scolaire, l'évolution des effectifs et la réévaluation du forfait de fonctionnement nécessitent de prévoir un montant en hausse de 5 %. Nous avons plus de Bayonnais et nous avons plus d'enfants, donc il y a une hausse liée au volume. Peu d'évolutions sont attendues en revanche, sur les autres postes de subventions. Pour le CCAS, compte tenu du contexte, on monte le crédit de 2,4 M€ à 2,5 M€.

Autre poste important de dépenses : les frais financiers. La baisse de l'encours de la dette plus le maintien des taux d'intérêts à un niveau faible, malgré la marge (je vous le dis, on se bat sur la marge avec les établissements financiers mais eux... on négocie du mieux qu'on peut) permettent quand même de baisser l'inscription budgétaire de 2,45 à 2,3 M€. Il faut savoir que ces frais comprennent une indemnité que nous avons versé de 100 K€. Vous savez qu'on parle des prêts structurés à Bayonne. Nous n'en avons pas de prêt structuré, sauf un, mais qui était plafonné, dont le risque était plafonné. Nous avons attendu l'opportunité pour le rembourser et le remplacer, et cette opportunité s'est présentée, au début de cette année, nous l'avons fait.

Donc nous avons versé une indemnité de 100 K€ pour le refinancement de ce prêt, opération qui permet de bénéficier d'un taux fixe à 4,29 % sur les quinze années qui restent. Donc voilà l'opération qui a été réalisée de telle manière qu'aujourd'hui la totalité des emprunts de la ville ne sont absolument pas concernés par ce qui a été dit sur les emprunts structurés. Nous sommes une ville hors champ de risque dans cette zone-là.

Enfin, un montant figurera pour 340 K€ au titre des atténuations de produits. C'est le reversement de la taxe de séjour à l'Office de tourisme et la contribution au fonds de péréquation des ressources fiscales.

Pour conclure sur le fonctionnement, il faut, peut être, souligner que l'augmentation en valeur des dépenses de BP à BP devrait être équivalente à celle des recettes. Donc, nous prévoyons une capacité d'autofinancement (vous savez que c'est le point très important pour nous permettre de rembourser le capital des emprunts), de 7 M€, mais sous réserve, encore une fois que des décisions nationales s'appliquent en 2013 et impactent la ville. Alors, cela impactera directement la capacité d'autofinancement, c'est clair. Donc aujourd'hui nous partons sur 7 M€. Nous avons besoin à peu près de 5 M€ pour rembourser les emprunts, donc il ne faut pas qu'on nous en prenne de trop. Je crois que les choses sont claires en ce qui concerne le budget de fonctionnement.

En ce qui concerne la section d'investissement, notre ville, malgré le contexte, fait des efforts considérables puisque cette année le budget d'investissement va représenter 24 M€ : c'est le double de 2012. Donc nous voulons soutenir l'activité, puisque vous le savez, le bâtiment et les travaux publics sont en difficulté, notamment dans notre région, compte tenu de la concurrence espagnole, etc, et ce sont les communes qui sont effectivement les principaux donneurs d'ordre dans ce secteur d'activité. Nous avons monté les investissements pour que la ville joue son rôle social en ce domaine. Nous l'avons monté mais sans augmenter l'endettement à la fin de l'année. Nous voulons qu'à la fin de l'année, l'endettement reste toujours au-dessous de 70 M€ pour notre commune.

Le remboursement du capital des emprunts représentera 6 M€ et pour les dépenses d'équipement, nous serons à 24 M€ comme je viens de le dire.

Alors qu'est-ce qui est prévu ? Vous avez un ensemble d'opérations dans votre dossier, je ne vais pas les reprendre les unes après les autres. On pourra répondre à vos questions si vous en avez, mais il y a un ensemble très important de plans d'investissements qui a été mis au point et validé par M. le Maire, et je crois que cela touche un peu tous les secteurs et notamment tous les secteurs qui concernent notre ville, à savoir l'équipement proprement dit, l'équipement lourd mais également tout ce qui est scolaire, etc... tout ce qui est social, les réserves du musée, etc, etc... Vous avez toute cette liste des investissements, il y en a pour 24 M€.

Comment va-t-on financer ces investissements ? Et bien on va les financer avec un niveau élevé de subventions : 5,2 M€, les ressources propres d'investissement : 2,6 M€ dont le fonds de compensation de la TVA, des cessions immobilières que nous prévoyons pour 4 M€ et l'autofinancement, j'ai dit, pour 1 M€.

Le montant de l'emprunt nécessaire, qui est théorique parce qu'on ne réalise jamais 100 % de ce qu'on prévoit en investissement, ce n'est pas possible, donc, pour arithmétiquement équilibrer ces budgets, l'emprunt nécessaire ressort à 12 M€. Mais on n'empruntera jamais 12 M€ car on ne réalise pas 100 % de ce budget d'investissement. Donc la projection budgétaire au 31 décembre 2013, établie sur la base d'un taux de réalisation de 75 % des investissements, fait ressortir un besoin compris entre 6 et 7 M€. Comme on rembourse 6, on va faire 0. Donc ce qui veut dire que l'endettement prévisible à périmètre constant à fin 2013 restera à 66 ou 67 M€ d'endettement dans notre ville, ce qui par les temps qui courent est un résultat, je crois, très satisfaisant et une situation saine ou très saine.

En ce qui concerne le budget annexe de l'eau, quelques mots. Je vais jusqu'au bout M. le Maire ?

M. le Maire : Oui tout à fait.

M. Soroste : Donc le budget annexe de l'eau. Vous savez que la Régie des eaux, financièrement est très bien gérée. Je crois que là, nous avons un très bon service qui marche aussi. Et tous les Bayonnais peuvent s'en réjouir. Donc sur les 4 millions de m³, un quart de cette production est fourni à d'autres, à nos collègues de Cambo entre autre, au syndicat.

Il y a une tendance quand même lourde, c'est la baisse de la consommation de l'eau. Les gens font peut être attention mais il y a une baisse de la consommation : en 5 ans, -15 %. Actuellement nous sommes chacun en moyenne à 200 m³/an, ce qui est encore beaucoup. Toutefois, contrairement à la majorité, cette tendance est compensée, pour l'instant, par l'augmentation du nombre d'usagers. Puisque nous avons plus d'habitants, nous avons plus d'usagers, toujours pareil, nous sommes une commune dynamique en matière d'habitants et cela permet d'avoir un équilibre des comptes actuellement.

Pour 2013, les charges d'exploitation connaîtront une progression limitée malgré le développement de certains champs d'action. Le chiffre d'affaires propre est estimé à 4,6 M€, en progression de 3,5 %. Nous restons dans les mêmes volumes.

En ce qui concerne les investissements, nous prévoyons 3,9 M€ ce qui est important par rapport à 2012 qui prévoyait 2,5 M€ : renouvellement des conduites d'adduction pour 1,1 M€, renouvellement du réseau de distribution : 1 M€. Donc nous sommes, en matière d'eau, en investissement. Mais la capacité d'investissement de cette régie ne pose aucune difficulté sur le plan financier. Le financement, vous vous rendez compte, sera assuré par autofinancement pour 1,6 M€, par des subventions pour 700 K€ et le recours à l'emprunt pour 1,6 M€. Donc quand on finance 4 M€ avec un emprunt de 1,6 M€, je ne crois pas qu'il y ait des inquiétudes à avoir sur la situation financière de la Régie des eaux et de la manière dont elle est financée.

En ce qui concerne les parcs de stationnement, les principaux chiffres c'est la fin des travaux de réhabilitation du parc Paulmy au printemps et le quasi-achèvement de l'opération Belfort en 2013 ; donc le quartier Saint-Esprit aura 300 places de parking supplémentaires et 50 places pour les deux-roues.

Le volume des dépenses d'investissement restera élevé : ce sera encore 5 M€ (dont 4 M€ pour Belfort), 1,3 M€ de crédits reportés de 2012. Le financement nous le faisons par le produit des amendes de police pour 1,4 M€, par l'autofinancement pour 0,7 M€ et par l'excédent de clôture 2012 que nous affectons sur 2013 pour financer le reste.

En fonctionnement, les droits de stationnement devraient enregistrer une progression suite à l'ouverture de nouveaux parcs, évolution qui sera toutefois atténuée suite aux réductions tarifaires décidées pour les résidents. Ainsi, le chiffre d'affaires devrait atteindre 3 M€ permettant d'assurer l'équilibre des charges.

Voilà pour les orientations budgétaires des parcs de stationnement et voilà M. le Maire ce que je voulais dire sur l'ensemble des orientations budgétaires.

Je remercie encore les services pour leur collaboration et je reste à la disposition du conseil pour toute question éventuelle.

M. le Maire : Merci M. Soroste, c'est tout de même rassurant d'avoir un adjoint aux finances de cette qualité, de cette compétence et des services qui ne le sont pas moins. Donc mes remerciements, mes félicitations vont à la fois à l'adjoint aux finances et également à nos services, à M. Foulon et tous ceux qui l'entourent. Nous avons beaucoup de chance à Bayonne d'avoir des gens à la tête des finances dans un contexte extrêmement difficile, qui soient aussi performants qu'ils le sont et je tenais ici à le souligner.

M. Etcheto : Si vous le voulez bien nous nous exprimerons sur ces orientations budgétaires en deux temps et à deux voix, je laisserai tout à l'heure la parole à Jean-Claude Soudre.

Avant de commencer à m'exprimer sur le rapport lui-même, quelques petites réflexions sur trois points qui ont été évoqués un petit peu au débotté mais de manière insistante et répété par Michel Soroste.

D'abord les rythmes scolaires. Et bien écoutez, je m'aperçois, il y a quelques jours en préparatoire, le même Michel Soroste a chiffré le coût de la réforme à 500 K€. Là cela a pris 300 K€ en 10 jours !

M. Soroste : J'avais dit 500 à 600 K€. Et hier, on ma donné 800 K€. Je prends les chiffres que l'on me donne.

M. Etcheto : C'est tout à fait effrayant, l'année prochaine je ne sais pas où on sera... à 10 M€ peut-être !

M. Soroste : Moi cela m'inquiète.

M. le Maire : Ecoutez, s'il vous plaît, je voudrais vous dire à ce sujet, excusez moi M. Etcheto, une seconde, les rythmes scolaires.

Premièrement, j'ai reçu personnellement avec l'adjointe concernée, l'inspecteur d'académie et les directeurs des établissements. Deuxièmement, nous allons recevoir maintenant les parents d'élèves. Troisièmement, la commission va se réunir en début de semaine prochaine et nous prendrons ensuite une décision ferme et définitive. Ce que l'on peut dire et c'est vrai ce que dit M. Soroste, c'est qu'aujourd'hui nous sommes impressionnés par le coût à la sortie de cette mesure qui fait reculer des villes comme Lille, comme Lyon, comme Marseille, comme Nice et quand on regarde tout cela on se pose des questions pour savoir comment on finance cette réforme. Bien. Je note et j'observe également que l'adjointe concernée à la ville d'Anglet a fait une interview dans le quotidien Sud-Ouest d'une page où elle exprimait son enthousiasme, mais aujourd'hui je peux vous dire que le maire d'Anglet il a mis l'enthousiasme à un degré beaucoup moindre. Lui aussi pense qu'il ne pourra pas se lancer dans cette réforme à Anglet.

Donc cela pose vraiment un problème de financement dont je ne suis pas certain qu'en haut lieu, on ait mesuré l'impact au niveau des collectivités locales où on nous demande de faire attention, de dépenser moins, et quand on prend 800 K€ par an pour améliorer les rythmes scolaires dans le cadre d'une réforme où les directeurs d'école n'en veulent pas, où pour des raisons différentes les parents d'élèves n'en veulent pas, cela fait quand même cher payé pour une réforme qui ne satisfait personne.

Je ferme la parenthèse. On prendra une décision le moment venu : nous voulons consulter les parents d'élèves, nous allons réunir la commission, c'est la moindre des choses, et à la lumière de tout cela, nous prendrons une décision.

M. Etcheto : Ecoutez, tout ce que vous venez de dire sur la réforme elle-même, se discute. Je pense que nous aurons certainement l'occasion lors du prochain conseil municipal, avant le 31 mars, d'en discuter ouvertement. Je veux dire simplement que les concertations que vous avez signalées, les élus d'opposition n'y ont pas été conviés, en tout cas. Et puis je conclurai car le débat ce sera certainement pour la prochaine fois, « qui veut tuer son chien, l'accuse de la rage ». Donc voilà. Maintenant c'est vous qui avez ouvert le débat aujourd'hui sur cette question des rythmes scolaires. Je ne faisais qu'y répondre.

Deuxième point : le jour de carence. C'est revenu à plusieurs reprises. Je dois dire que pour notre part, nous ne sommes pas de ceux qui se lamenteraient sur les mesures à destination sociale. Cela, ce n'est pas notre genre bien évidemment.

Dernière réflexion : une vraie question, vous avez soulevé une vraie question, Michel, à propos des dotations sur la question de la péréquation, effectivement. A Bayonne, on ne va pas dire ville pauvre, on va dire au potentiel fiscal modeste, à l'intérieur d'une agglomération avec un fort potentiel fiscal. La question de la péréquation dans ce cas particulier se pose réellement, c'est un vrai souci.

Venons en maintenant au cœur du rapport.

Ces orientations budgétaires pour l'année 2013 revêtent un caractère tout particulier. Si vous restez conforme à votre pratique, et comme votre adjoint aux Finances l'a annoncé, il devrait s'agir en effet des 6^{es} et dernières OB de la mandature.

M. le Maire : Je n'en suis pas certain !

M. Etcheto : Si vous restez conforme à votre pratique.

M. le Maire : Pourquoi ?

M. Etcheto : Parce que d'habitude...

M. le Maire : Les élections seront le 9 et le 16 mars. Nous sommes en février, nous ne sommes pas en mars !

M. Etcheto : Oui, mais la dernière fois pour le dernier mandat, vous aviez repoussé les orientations budgétaires au début de la mandature suivante.

M. le Maire : Remarquez, si la nouvelle équipe veut s'en charger, cela fera autant de travail en moins pour moi. Et comme cela va être très facile en 2014, moi si vous me déchargez d'une tâche, je vous en remercie par avance.

M. Etcheto : Pourquoi pas ? C'est une question qui pourra faire tweeter.

Comme nous l'avons noté au cours de ces différentes années, 5 ou 6, 6 je crois, le document qui est proposé à la représentation municipale est d'une grande clarté (un seul point mis à part...) et nous félicitons donc, à notre tour, les services et particulièrement M. Foulon pour la qualité de cette présentation. Le rapport est organisé en 3 points que je vais reprendre tour à tour, dans un ordre légèrement différent.

Je vous parlerai d'abord de l'exécution du budget 2012.

Sur la section de fonctionnement, l'exécution du budget est bonne puisqu'elle est très proche des prévisions : comme l'indique le document 101 % pour les recettes et 97 % pour les dépenses. On voit là le résultat, la conjonction de deux choses : du travail très sérieux des services qui permet d'avancer sur quelque chose de très fiable, mais justement également le choix de présenter les orientations budgétaires et le budget très tard, au plus près de la limite légale prévue du 31 mars. Cette pratique a, certes, l'avantage de maximiser la lisibilité des services financiers en ce qui concerne, en tout cas, le fonctionnement, mais peut-être aussi qu'elle rend le travail des autres services plus difficile dans la mise en œuvre des politiques, en la contractant dans le temps. Sûrement en tout cas, la prochaine majorité, M. le Maire, devra-t-elle envisager d'évaluer et éventuellement de faire évoluer cette méthode, le moment venu.

Si l'exécution du budget est excellente pour la partie fonctionnement, en revanche pour la section d'investissement, c'est autre chose : moins de 60 % d'exécuté. La faiblesse de cette exécution interroge forcément.

Elle a peut être une part d'explication technique, c'est ce que je viens de noter, mais sans doute également une part politique. En tous cas, le contraste avec les investissements que vous annoncez pour 2013 est frappant : j'y reviendrai dans mon dernier point.

Deuxième point que je reprendrai, le contexte budgétaire national.

Michel Soroste y a fait largement allusion. Nous n'allons pas esquiver la question qui fâche, celle des dotations de l'Etat : un gel arrêté pour 2013, alors je crois qu'il est nul besoin d'annoncer des éventuelles mauvaises nouvelles supplémentaires qui viendraient en plus pour 2013. Je crois, à ma connaissance, que le budget de l'Etat est voté, que les engagements sont pris, et que le budget qui va être voté par les collectivités ou qui est déjà voté par d'autres collectivités, tiendra compte de ces engagements-là. Et puis une baisse annoncée pour les deux exercices suivants : 2014 et 2015. En effet, finalement 3 milliards d'euros sur 2 ans, c'est-à-dire à peu près -3 % de la dotation générale de l'Etat sur les collectivités locales. Et maintenant que la Gauche gouverne, vous aurez beau jeu de nous en faire le reproche.

Cela dit, je vais réfréner immédiatement les ardeurs de mes collègues de droite qui souhaiteraient les dénoncer, en rappelant la position exprimée par le patron de l'UMP qui a déclaré dans Les Echos (ce n'est pas très vieux, c'est la semaine dernière le 13 février), que ce coup de rabot sur les dotations de l'Etat aux collectivités locales n'était pas du tout suffisant, et qu'il fallait réduire bien davantage les investissements locaux et les dépenses de fonctionnement desdites collectivités. Et je rappelle que dans son projet pour les élections de 2012, c'est le projet que vous défendiez à l'époque M. le Maire, l'UMP avait prévu de baisser les dotations de l'Etat aux collectivités territoriales de 10 milliards sur 5 ans et non pas de 3 milliards. M. le Maire c'est finalement une chance que l'UMP ne soit plus au gouvernement, sans quoi les temps auraient été encore plus difficiles pour la ville.

Contrairement à M. Copé, la baisse des dotations budgétaires ne nous réjouit pas, elle ne nous surprend pas non plus. Elle doit s'apprécier évidemment au regard d'abord, d'une conjoncture économique, tu l'as rappelé, plus que morose avec une croissance effectivement qui est annoncée très faible pour ne pas dire nulle sur l'année qui vient, et puis elle s'appréciait aussi au regard de la situation calamiteuse des finances publiques. Le gouvernement précédent a laissé en héritage un déficit abyssal et une dette record : plus de 1 800 milliards d'euros de dette publique, soit un doublement depuis 2002 et 600 milliards de plus pour la seule période 2007-2012. C'était là le résultat, certes pour partie des conséquences de la crise, mais c'était tout autant le résultat d'une politique fiscale ultralibérale, dogmatique et irresponsable. Pour rappel, entre 70 et 80 milliards d'euros pour les seuls « cadeaux fiscaux » entre 2007 et 2012.

Le gouvernement actuel s'est donc engagé à redresser les comptes publics, c'était un engagement de campagne d'ailleurs. Un premier travail a permis de réduire le déficit en 2012 de 4 milliards, en le ramenant à 4,5 % du PIB. Cet effort de redressement doit être poursuivi tout en dégagant des marges de manœuvre, parce que ce n'est pas simplement un budget de rigueur, c'est aussi un budget de restauration du service public et de certaines missions de service public qui avaient été fortement mises à mal ces derniers temps, ces dernières années :

je veux parler de l'Education ou de la lutte contre toutes les formes de délinquance et de criminalité, avec en particulier le recrutement d'effectifs d'enseignants et de policiers.

Une fois rappelés ce contexte et les responsabilités politiques des uns et des autres, les élus locaux responsables que nous sommes, ici et ailleurs dans d'autres collectivités, se rejoindront toutefois pour convenir que nous avons devant nous des années délicates, et nos concitoyens attendent encore beaucoup de nos collectivités et de leur action publique, particulièrement de celle des communes et des agglomérations. Je crois que c'est légitime dans les temps difficiles que nous vivons et voilà quelque chose qui nous sépare, en tout cas pour notre part, profondément de ce que préconise M. Copé. Plus que jamais, avec la raréfaction de l'argent public, nous devons apprendre à faire les meilleurs choix, ceux qui correspondent le mieux aux besoins de la population.

Alors, j'en viens aux orientations budgétaires 2013 de la ville de Bayonne à proprement parler.

Il faut remarquer avec une certaine satisfaction, en effet, Michel Soroste l'a dit, que les recettes absorbent relativement bien cette année le gel des dotations d'Etat, du fait principalement d'une augmentation des revenus fiscaux propres, une augmentation liée à l'élargissement des bases d'imposition de la fiscalité directe et à la bonne tenue des droits de mutation, et donc en quelque sorte ce sont les nouveaux Bayonnais qui viennent donc maintenir ou renforcer nos marges de manœuvre. Et on peut tirer un enseignement, je sais que certains (et pas forcément très loin d'ici d'ailleurs) sont rétifs sur les notions de densification. Mais des villes et des ensembles urbains plus compacts, c'est aussi une façon de répartir de manière plus cohérente et plus efficace les moyens et le potentiel financier des collectivités, et une manière de mieux justifier, de mieux mutualiser et de mieux amortir nos équipements. Pour une ville, cœur d'agglomération comme la nôtre, avec les charges de centralité qui lui incombent fatalement, ce mouvement de relocalisation urbaine en quelque sorte de la population est donc nécessaire. Mais je crois, M. le Maire d'ailleurs, que sur ce point nous partageons en partie cette analyse.

Petite remarque également du côté du produit des services. Je remarque que la baisse de la tarification de la restauration scolaire s'avère en réalité tout à fait soutenable, ainsi que nous avons eu l'occasion de le défendre à de nombreuses reprises...

Si le budget de fonctionnement appelle finalement peu de remarques particulières, tant il ressemble au précédent, à l'exception des points que j'ai soulignés, il n'en est pas du tout de même pour la section d'investissement, comme j'ai déjà eu l'occasion un petit peu de l'amorcer.

Sur l'investissement en effet, le contraste est saisissant entre les 2 exercices. Sur 2012, très peu avait été programmé : 12 M€ avaient été inscrits au BP 2012. Encore moins avaient été exécutés : moins de 60 %. A ce jour, vous prévoyez le double pour 2013 soit 24 M€, c'est-à-dire pratiquement le montant d'investissement le plus élevé de la mandature (avec celui de l'année 2010), et qui viendra donc après l'année 2012, l'année la plus terne en matière d'investissement.

Manifestement, on passe brusquement de l'attentisme à l'activisme et ce n'est certainement pas seulement, ou certainement pas du tout, la détente des taux sur les marchés financiers qui donnent l'explication ou la clé de l'explication principale. Mon cher, il ne faut pas être grand clerc pour craindre que ce soit le calendrier électoral qui dicte le choix des investissements et leur arythmie. La fin du mandat se profilant, on cherche manifestement à faire feu de tout bois, et cet empressement fait d'ailleurs écho au doublement tout aussi subit de la communication municipale à travers l'édition d'un cahier supplémentaire à Bayonne Magazine depuis le dernier numéro.

M. le Maire : Très intéressant.

M. Etcheto : Tout à fait, cela nous a beaucoup intéressés également. Enfin c'est de l'argent public quand même.

M. le Maire : Et c'est de l'information publique.

M. Etcheto : Et il n'est pas raréfié pour tout finalement.

Ce qui est également gênant c'est que le total des projets d'investissement évoqués dans votre document ne se monte qu'à moins de 10 M€. Nous sommes tout de même, à quelques jours près, au mois de mars, donc bien avancés dans l'exercice, et il y a une autre dizaine de millions d'euros finalement dont on ne sait pas encore à quoi ils seront destinés. On peut craindre que ce soient des projets sortis du chapeau d'ici quelques semaines et dont la pertinence ou la maturité posera sans doute question. Quant aux projets qui sont d'ores et déjà affichés sur votre document, vous les avez rappelés, je ne vais pas revenir dessus en détail, il s'agit pour la plupart d'investissements retardés ou reportés des années antérieures (la MVC Habas Saint-Etienne) et puis du rattrapage, oserais je dire, du replâtrage sur les écoles, sur l'état desquelles nous n'avions pourtant cessé de vous alerter depuis plusieurs années. Il était donc temps d'y venir, en effet, et cela vient de manière fort opportune à tout point de vue.

Et en conclusion je dirai, Monsieur le Maire, que de notre point de vue ces orientations sont celles, au choix, d'un budget de campagne ou d'un budget de prestige, selon que vous recherchez, ou que vous rechercherez un succès électoral ou un succès d'estime. Nous savons qu'autour de vous, certains seraient très intéressés à connaître déjà laquelle de ces deux hypothèses est la bonne. En ce qui nous concerne, ce suspense peut certes nous amuser, mais il n'influe en rien sur notre détermination à servir les Bayonnais, qui reste plus forte et plus entière que jamais.

Je vous remercie de votre attention et je vais céder la parole à mon ami Jean-Claude Soudre.

M. le Maire : Vous avez parlé des Bayonnais, alors je ne sais pas si vous vous adressez à ceux de droite ou à ceux de gauche, puisque c'est ainsi que vous les classez. Pour moi ce sont les Bayonnais.

M. Etcheto : Cela, c'est votre interprétation. Elle est très personnelle.

M. le Maire : A non, c'est ce que vous avez dit en début d'intervention.

M. Etcheto : Je ne crois pas, à aucun moment.

M. Soudre : Cette année pour le rituel exercice de présentation des orientations budgétaires 2013, nous cumulons deux particularités : les dernières, moi j'ai été prudent j'ai mis en principe, du présent mandat et les premières depuis le changement présidentiel en 2012.

Sur les questions de forme, pour l'observateur lambda, il est étonnant d'annoncer à 13 mois de l'élection majeure, le doublement du volume d'investissement qui passe de 12 à 24 M€. L'avenir dira s'il s'agit d'un feu d'artifice salutaire ou du chant du cygne.

Concernant le fond, je m'inscris plutôt sur un autre débat : celui du contexte national de l'évolution des finances publiques, du projet de loi de finances 2013 et de la loi de programmation 2012-2017.

Je rentre dans ce sujet avec gravité et humilité car le contexte général est malheureusement dégradé et marqué par l'accroissement des difficultés. On l'a entendu tout à l'heure.

Depuis peu, nous connaissons la vérité sur le chiffre du déficit public. Les 3 % sont impossibles à tenir. Rappelons que des études et notes convergentes parlent plutôt de 3,5 %, j'ai entendu Michel Soroste parler de 4,5 %.

Les exemples grec, italien et espagnol avec des niveaux record de chômage et de dégradation de l'emploi devraient nous alerter sur le côté déraisonnable de faire de la réduction de la dette, l'unique priorité. Cette politique, appelons-la « austéritaire » va à l'échec. Les résistances populaires européennes nous le rappellent. Je dis simplement pour mémoire, il me semble samedi dernier à Bilbao, il y avait une manifestation énorme.

Je fais partie de ces Français qui ne peuvent se contenter de la réforme fiscale engagée. Malgré quelques avancées, nous nous trouvons au milieu du gué avec notamment l'échec au conseil constitutionnel de la taxe à 75 % sur les hauts revenus et la reddition en rase campagne devant une envolée de « pigeons ». La révolution fiscale tant attendue n'est donc pas encore au rendez-vous !

Dans notre pays, les collectivités territoriales ont porté une part de croissance non négligeable durant ces trente dernières années et sont essentielles à la réussite de la France. De ce fait, je ne peux, je dis « je » mais je ne pense pas être le seul, je ne peux qu'être gêné et interpellé par le gel des dotations en 2013 puis la diminution de 750 M€ par an en 2014 et 2015, portée ensuite à 1,5 milliard par an pour financer le pacte de compétitivité. Pour notre ville, M. Soroste nous l'a dit, cela représente une moins-value sur la DGF de 127 K€ pour atteindre 800 K€ jusqu'en 2015. Globalement, et là je ne parle pas que de Bayonne, il est à craindre que ce dispositif soit de nature à creuser des inégalités entre territoires.

Nous risquons de retrouver le même type d'inégalités sur les questions des rythmes scolaires que vous n'abordez pas dans vos orientations budgétaires. J'ai entendu vos argumentaires : donc espérons que nous pourrions en débattre ultérieurement.

Pour conclure, tout en étant conscient que l'actuelle majorité gouvernementale a du mal à résoudre les problèmes engendrés par des années de politique de droite, nous sommes en droit d'attendre un réel changement de cap. Notre ville, notre pays, la France et l'Europe doivent s'engager dans une nouvelle voie : celle du partage des richesses, d'une fiscalité juste et de la relance des activités socialement et écologiquement utiles.

Mme Pibouleau-Blain : M. le Maire, mes chers collègues, voici le budget du débat d'orientation de 2013, via une présentation sur laquelle il faut souligner l'effort de la rendre, et je le dis comme vous l'avez dit M. Soroste, claire et compréhensible. Austère rhétorique comptable toutefois. Vous nous présentez un budget sobre et sérieux, un budget qui sent l'austérité, peu enthousiasmant, mais sans doute est-ce la période qui veut cela. On va voir cela de plus près.

L'austérité au niveau des recettes. Vous n'avez évidemment pas manqué de le souligner, les communes dont la nôtre sont mises à contribution dans l'effort partagé de maîtrise de l'évolution des dépenses publiques décidé par le gouvernement. Une politique d'austérité publique donc, provoquée, rappelons-le, par les effets d'une mondialisation libérale déséquilibrée et dérégulée qui fausse la concurrence et désindustrialise notre pays, ainsi que par le grand Monopoly de la finance dont les coûts sont répercutés, directement et indirectement, sur la dette publique.

Une politique d'austérité qu'on aurait pu croire l'apanage de la politique sarkozienne, mais qui se prolonge et s'accroît avec le gouvernement actuel. Certes, celui-ci fait porter davantage l'effort sur les hausses d'impôts, même si leur progressivité reste insuffisante, et non pas exclusivement sur la baisse des dépenses, comme en Espagne ou en Italie, avec la récession que cela a provoqué. Mais il y a aussi chez nous (puisque vous avez parlé M. Soroste de la politique nationale, je vais en dire un petit mot), une politique orientée vers la baisse des dépenses publiques : limitée en 2013, perspectives électorales obligent, et accentuée en 2014 et 2015.

Traduction pour nos finances locales : - 127 K€ en 2013, puis - 800 K€ en 2014 pour les recettes municipales. Moi je crois que c'est un sacré coup de rabet, pas de quoi accompagner les besoins évidents qui sont nés de la croissance de la commune alors même que la ville est un relais local de l'action publique (le nombre d'habitants croît, donc à services simplement équivalents, nécessité de moyens supplémentaires et on en est tous d'accord), alors même que la sociologie bayonnaise appelle des besoins sociaux accrus.

Pourtant, pour complaire à des marchés financiers auxquels nos dirigeants se sont ligotés via l'Union Européenne, la marche forcée vers le déficit zéro aura une conséquence immédiate, il suffit de regarder nos voisins grecs, espagnols ou italiens pour le constater : la mise en panne de l'activité économique avec son cortège de pauvreté, de chômage, de pertes de recettes, de désorganisation et à Bayonne aussi est en route.

Cette politique, alors si je dis hollando-sarkozienne, ou sarkozo-hollandaise, je vais dire d'austérité, comme cela tout le monde sera d'accord, cette politique d'austérité fait fi d'une règle économique pourtant aujourd'hui admise même par le FMI : celle des multiplicateurs budgétaires, dont on n'a pas encore parlé. Mes chers collègues, 100 € de dépense publique en plus ont un impact positif sur la croissance supérieur à 100, une baisse de 100 € de dépense publique a un impact négatif sur la croissance supérieur à 100, non compensé par un surplus de dépense privée. Cela paraît simpliste, c'est seulement simple et vérifiable.

En y tournant le dos, nos politiques se tirent une balle dans le pied, alors qu'il faudrait avoir le courage des bons diagnostics et des réponses appropriées. Quelle est la part des dettes publiques que l'on pourrait déclarer illégitimes, de par leur nature, des conditions abusives auxquelles elles ont été contractées ? Pourquoi pas un moratoire pour le remboursement de la part légitime, pour ne pas casser l'activité et garantir in fine, à terme, les moyens de ce remboursement ? Je précise que l'an passé M. Soroste nous en avons parlé : vous n'avez pas cru à ce que je disais qu'il fallait contester les dettes illégitimes dues aux produits structurés en France pour retrouver un petit peu moins de dépenses. Aujourd'hui, des procès ont été gagnés, je le dis en aparté, mais parce que c'est vrai, parce que c'est quelque chose dont on avait discuté. Ainsi en Seine Saint-Denis, qui n'aura pas à rembourser les intérêts des emprunts toxiques au-delà d'un intérêt légal normal. Donc ce n'était pas que des bêtises, de dire ce genre de choses, de l'argent il y en avait.

Autre question qui nous concerne : quelle réforme bancaire, quand même, pour mettre à l'abri de la spéculation l'Etat, les collectivités locales (nous en sommes) et la protection sociale ? Et alors, là, quand on parle des banques, on peut réviser nos classiques. Alors je vous propose une petite citation : voilà ce que quelqu'un dit « Je pense que les institutions bancaires sont plus dangereuses pour nos libertés que des armées prêtes au combat ; les institutions qui fleuriront autour des banques priveront les gens de toute possession jusqu'au jour où leurs enfants se réveilleront sans maison et sans toit ». Ce n'est pas le Che, ni Mélenchon, c'est Jefferson, 3^e président des Etats-Unis qui en 1802, vous vous rendez compte, était totalement visionnaire. Et qu'a dit le président Hollande dans ses promesses au Bourget ? C'est une autre citation : « Mon véritable adversaire, c'est le monde de la finance » Voilà.

Ecoutez nous avons vu le tir, c'est comme le disent les économistes aujourd'hui : c'est un tir au bouchon. Parce qu'un an après, moi je regrette, ce n'est pas ce que je souhaitais, un an après, les banquiers peuvent dormir tranquilles et d'ailleurs la spéculation est repartie de plus belle ; le projet de séparation et de régulation des activités bancaires adopté en décembre autorise les banques à créer des filiales pouvant spéculer avec l'argent de la population via la banque de détail. Pour 2013, les banques ne sont pas du tout incitées à faire leur vrai métier, en finançant l'investissement, les emplois ou le logement ; elles ont toujours la porte de sortie de la spéculation. Alors certes, c'est important, les taux d'intérêt redescendent momentanément à l'emprunt, mais les mêmes causes reproduiront les mêmes effets parce que l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution n'a pas les moyens de contrôler, toujours pas.

Alors les bonnes solutions, il y en avait bien pour que nos finances locales aussi aillent mieux dans le cadre d'une France qui irait mieux : la séparation des secteurs bancaires, l'interdiction de financer les fonds spéculatifs, la constitution d'un pôle public européen, etc., contrôle démocratique des banques bon voilà. En tout cas ce n'est pas ce qui est fait.

Je ne vais pas vous jeter la pierre, une fois n'est pas coutume, si vous avez emprunté en anticipant, dans la pagaille générale, et faute d'une banque publique, à des taux plus élevés autour de 4 à 5 %. Les collectivités, comme les citoyens, sont un emprunteur captif, la grande réforme n'est pas d'actualité. Pour le moment donc, pour nos finances locales et la politique qu'elles permettent, tout cela augure des choix budgétaires radicaux et douloureux, d'autant que le changement des règles pour le Fonds de péréquation des recettes fiscales dont vous avez parlé, qui prend en compte le revenu par habitant à l'échelle de l'intercommunalité, donc sans nuance entre le revenu moyen de l'habitant biarrot ou anglois et celui de Bayonne, va diminuer encore nos recettes, de 51 000 € en 2013, de 140 000 € en 2014. La solidarité et la péréquation, moi je trouve que c'est un principe très respectable, mais les règles appliquées sans nuance en sont discutables. J'espère que ce sera revu.

Revenons aux recettes autres que l'emprunt et la dotation, du côté de la fiscalité : vous n'augmentez pas le prélèvement direct, la taxe d'habitation, mais les prélèvements indirects ne cessent d'augmenter, on ne peut pas le contester.

Il en va ainsi du budget de l'eau dont vous parlez. Alors je vais faire un petit écart sur le budget de l'eau. Vous confirmez la baisse de consommation de l'eau en disant que le manque à gagner est compensé par l'augmentation du nombre d'usagers : +10 % en 5 ans. Moi je vous rappelle que lors de ma précédente intervention sur le budget de l'eau, j'ai dénoncé le fait que les tarifications sont au plus haut pour une régie publique alors que les Bayonnais font l'effort de moins consommer. Donc, je trouve qu'il y a quand même une contradiction : si le budget s'équilibre par de nouveaux abonnés, il n'y a pas lieu d'augmenter les tarifs comme vous le faites sans cesse et, au mois de mars, il y aura lieu, au contraire, d'être attentif à vos propositions de budget.

Dans votre délibération sur les contraintes du budget de l'eau, M. Soroste, il me semble que vous passez sous silence l'essentiel du contexte : la loi de finances 2013 a modifié les taux de TVA et par ailleurs, la commission européenne vise la suppression des taux réduits de TVA. C'est pour bientôt là, presque tout de suite. Les lois de finances ont porté en 2012 de 5,5 à 7 %, puis en 2013 de 7 à 10 % le taux sur l'assainissement et le réseau de collecte des agences, ce qui constitue un emballement de l'augmentation annuelle pour les usagers en taxe indirecte. Alors sur cet exemple, il est clair que vous avez, de votre côté, peu de marge de manœuvre pour taxer plus les habitants qui sont déjà bien ponctionnés comme je viens de le montrer, et il va falloir considérer beaucoup plus, en dépenses ou en manque à gagner, les situations locales difficiles.

Heureusement, les recettes locales seront en progression en 2013. Je reprends vos propos. C'est positif si l'on considère l'évolution physique des bases d'imposition induite par les créations de nouveaux logements d'une part, le gel des taux locaux d'imposition d'autre part.

Positif encore sur la progression des recettes tirées des droits de mutation. Il reste à espérer que les réalisations seront à la hauteur des prévisions, et que la tendance se poursuivra en 2014 mais en notant qu'il y aura de nouveaux logements et des habitants plus nombreux, moi je conclus que des besoins municipaux à satisfaire seront aussi en hausse par les services.

Pour les produits des services et équipements, je prends acte favorablement de la baisse de recettes liée à l'application des nouveaux tarifs de restauration scolaire, dont vos oppositions avaient maintes fois évoqué la nécessité, comme l'a rappelé mon collègue Etcheto.

Au niveau des dépenses de fonctionnement maintenant, il y a un an, j'avais parlé d'encéphalogramme plat. Je prends acte de ce que les orientations budgétaires proposées envisagent une progression de +2,6 %, dont +3,8 % pour la masse salariale. C'est important ici. Pas vraiment d'embellie sur les salaires, ne rêvons pas, mais l'application de réglementations obligatoires, une meilleure couverture santé du personnel, et le recours à des emplois aidés. Bon, en revanche pour les achats et charges externes, rigueur, rigueur ! Espérons que les services municipaux n'en seront pas trop pénalisés dans leur fonctionnement au quotidien auprès du public.

Je prends acte de l'évolution ciblée des subventions aux associations, mais je reviendrai sur les subventions lors du vote du budget au mois de mars, et bien sûr j'espère que la subvention d'équilibre au CCAS, non encore arrêtée réellement, ne servira pas de variable d'ajustement.

Alors pour terminer sur les chapitres que vous avez dressés, en investissement, moi je crois quand même qu'il y a quelques contradictions qui sont présentes. Je ne reviens pas sur les chiffres donnés, parce que ce serait trop long de reprendre tout ce qui a été dit, mais je vois des dépenses trop importantes pour certains projets, tel les réserves mutualisées, parce que quand même tout cela coûte très cher, ou pas vraiment urgentes comme l'Office de Tourisme, quand d'autres ne sont pas envisagés.

Car le grand oublié de la culture, c'est la médiathèque, lieu populaire par excellence. Une médiathèque digne de ce nom et de Bayonne est une urgence ; voilà des années que la population l'attend et regarde du côté des autres communes de l'ACBA qui, elles, n'ont pas lésiné sur un bel outil de base pour l'éducation populaire. Malgré tous les efforts du personnel de la médiathèque qui fait vraiment un bon travail, il faut bien dire que vos choix négligent une réalité : ¼ de la population fréquente une médiathèque vétuste.

Il faut un vrai projet qui se réalise dès 2013. Il reste de l'argent, mon collègue l'a dit, alors que vous tournez en cercle fermé sur des propositions d'agrandissement ou d'ancien tribunal : « c'est trop compliqué ou trop coûteux » dites vous ! Et pourquoi pas de nouveaux locaux, accessibles et attractifs, sur le mail Chaho Pelletier ou à la place de l'Office de tourisme qui serait aussi bien dans l'ancien tribunal, près de la cathédrale... Est-ce qu'on a pensé à cela ? Moi, je pense à de nouveaux locaux. Tant que vous ne voudrez pas investir dans un tel équipement, rien ne se fera, d'un tel projet cher aux Bayonnais, à la hauteur de ce qui est attendu.

Vous dites aussi « la liste des autres programmes sera établie pour le vote du budget ». Il est bien temps en effet d'apporter sa solution au serpent de mer des musiques actuelles. Il est vrai que si vous aviez mis de l'ordre dans la disposition des locaux aux associations, dans le sens de l'équité et de l'intérêt général, on n'en serait pas là aujourd'hui, car pour le moment et en 5 ans, on n'en sait pas plus. Mais vous rencontrez les responsables demain, je crois : j'espère que la solution sera définitive en abandonnant les privautés de ceux qui n'ont pour seul mérite que de festoyer en cercle fermé dans les locaux appartenant à tous les Bayonnais. Et cela, ce n'est pas l'intérêt général. Des locaux pour les musiques actuelles, et je sais que vous y pensez, que vous allez proposer des solutions, on en n'a pas parlé là, parce que ce n'est peut-être pas un investissement très lourd, mais c'est un vrai besoin pour la jeunesse, je tiens quand même à le redire, et qu'il ne faut pas réaliser a minima.

Voilà d'une manière générale, concernant ce rapport d'orientation, et le vote du budget sera l'occasion d'approfondir : je vous ai d'ores et déjà fait part des remarques les plus immédiates et les plus importantes.

M. Barrère : Chers collègues, chers confrères, la note de synthèse sur les orientations budgétaires 2013 évoque le contexte national puis le budget de notre commune ; nous procéderons de même, en commençant par le contexte national.

Comme chaque année, je vous invite à la lecture du rapport de la Cour des Comptes sur les finances publiques qui vient d'être publié.

La Cour indique que le déficit 2012 de notre pays (4,5 % du PIB) reste supérieur à la moyenne constatée dans la zone euro (3,3 %). Ainsi malgré l'alternance politique, rien n'a changé dans la gestion de nos finances publiques, même s'il faut partager les responsabilités entre l'équipe descendante et la montante. La Cour relève un signe d'espoir dans le rapprochement de la baisse du déficit français (- 0,7 %) de la baisse du déficit moyen de la zone euro (- 0,8 %). Mais l'essentiel réside dans le constat que l'objectif de 3 % de la loi de programmation financière ne sera pas atteint en 2013, ce qui va faire entrer notre pays dans la zone de l'endettement non soutenable (au-delà de 90 % du PIB).

Malgré de lourds efforts fiscaux demandés pour le moment à nos concitoyens des classes moyennes et aisées, le modèle social auquel nous tenons tant est gravement mis en danger. Notre modèle jacobin également peut-être, car on nous annonce une baisse drastique des dotations à partir de 2014.

Revenons maintenant à Bayonne pour l'exécution du budget 2012 et le budget 2013.

Nous sommes sensibles à votre logique qui vous conduit à rendre compte de la réalité 2012 avant d'évoquer le budget 2013. Souhaitons que vous la respectiez en nous communiquant le compte administratif 2012, avant la délibération sur le budget 2013 du prochain conseil municipal.

Nous vous donnons acte d'une gestion comptable bénéficiaire basée comme à votre habitude sur une sous-évaluation des recettes (impôts directs et droits de mutation notamment) et une surévaluation des dépenses, comme le montrent les remarquables tableaux présentés par Dominique Foulon lors de la séance préparatoire à ce conseil.

Nous notons également vos grands principes d'élaboration du budget 2013 qui appellent les observations suivantes.

Non augmentation des taux d'imposition 2013 : nos concitoyens ne doivent pas confondre avec la non augmentation des impôts directs, qui de 2011 à 2012 se sont accrus de 1,1 M€. Ce n'est pas nouveau d'ailleurs puisque depuis le début du mandat, vous avez augmenté les impôts de 5 M€ (soit 24 % de plus qu'en 2007).

Stabilisation de l'endettement : elle est liée à l'arrêt brutal de l'investissement ces dernières années, mais il faut reconnaître que, durant ce mandat, la dette n'a augmenté que d'un peu plus de 4 M€ alors qu'elle avait gonflé de 23 M€ au cours du mandat précédent.

Engagement d'investissement : vous prévoyez 24 M€ d'investissement mais si l'on se réfère à votre taux de réalisation de 57 % en 2012, on risque fort de se retrouver avec un niveau équivalent à celui de l'année dernière.

Oui, il est vraiment grand temps d'écrire un grand projet pour Bayonne.

Je vous remercie de votre attention.

M. Soroste : Quelques éléments de réponse complémentaires. En ce qui concerne Henri Etcheto, oui la France, c'est les grands chiffres : 1 800 milliards de dettes. Moi je vois objectivement les choses comme cela. Moi je fais partie de la génération coupable sur le plan financier, c'est une génération qui a dérapé dans notre pays. Le dernier budget équilibré, c'est il y a plus de 30 ans. Voilà c'est Raymond Barre. Depuis on a dépensé comme un ménage : il y avait 10 de recettes, on a dépensé 11 dans ce pays. On n'est pas le seul pays comme cela, mais c'est la vérité des chiffres. Donc, c'est une génération qui n'a pas fait la guerre par rapport aux générations d'avant, c'est vrai, mais par contre sur le plan financier, c'est loin d'être brillant. Et on laisse à nos enfants (moi je fais partie de l'âge de ceux qui vont se retirer et partir gentiment en retraite), 1 800 milliards de dettes, bonjour les enfants, et en leur disant en plus « vous allez nous payer la retraite ». Ce n'est quand même pas très sympa. Donc ce qui veut dire que c'est cela, la vérité des chiffres. Alors après droite, gauche, c'est tout le monde ; c'est 30 ans, on a dépensé plus d'argent comme un ménage. Si un ménage dépense 11 et qu'il encaisse 10, au bout de 30 ans, celui qui vous prête ne vous prête plus et vous avez droit à un rendez-vous avec le mur. Et bien voilà où on est, on n'est pas tout seul, mais moi il y a un chiffre qui m'a impressionné, que j'ai appris avant-hier, croissance des Etats-Unis en 2012 : 2,2 ! Zone euro: -0,5. Ok ? Et bien cela, ce sont les vrais chiffres.

Ce qui veut dire qu'on est dans un contexte tout à fait exceptionnel mais je crois honnêtement, Henri Etcheto, en étant honnête, il y a 30 ans de dérive. On a dépensé peu ou prou chaque année mais on a dépensé de l'argent qu'on n'avait pas. Donc on a emprunté 1 800 milliards. Bonjour les enfants, il faudra les rembourser dans les années à venir. Premier point.

En ce qui concerne les investissements : attentisme, activisme etc... Moi je crois qu'il faut prendre tout ce qui a été fait dans cette ville, en investissement sur les 15 dernières années, c'est considérable. De toute façon les Bayonnais sont là, ils n'ont qu'à ouvrir les yeux. Et ils les ouvrent j'espère, et ils regardent. C'est quand même impressionnant ce qui est fait dans cette ville, ne serait-ce qu'en prenant les 15 dernières années. Et tout cela avec un endettement mesuré et même M. Barrère qui nous voyait presque en faillite, il y a 5/6 ans, quand même il faut le reconnaître aujourd'hui qu'on a 66 M€ avec une CAF... parce que oui la dette elle est là, mais la CAF aussi. On a 9,8 M€ de CAF. Regardez nos voisins, je ne vais pas donner les chiffres des voisins, mais regardez les voisins. C'est tout. Partant de là, dès l'instant où on emprunte en fonction de la CAF qu'on a, c'est cela une bonne gestion, me semble-t-il, des finances locales.

Donc, en ce qui concerne l'investissement : attentisme, activisme, je crois que ce n'est pas cela. Moi je travaille tous les jours avec M. le Maire, je sais comment cela se passe. Financièrement en 2012, il fallait ralentir le budget investissement, ne serait-ce parce qu'on n'avait pas les financements par les établissements financiers début 2012. On n'avait pas les financements ! On ne pouvait pas prévoir 25 M€, c'était complètement irréaliste. Or ici, nous ne sommes pas irréalistes. Nous essayons malgré les difficultés dans les prévisions, de faire des prévisions les plus réalistes possibles et de plus de bon sens. Le budget 2012 a été de bon sens.

Heureusement cela s'est décalé un peu vers la fin et on a pu avoir des financements. Ok, donc on repart en 2013 sur un budget d'investissement mais ce n'est pas un budget d'attentisme et d'activisme ou de ce que vous voudrez. C'est qu'en 2012, rappelez-vous il y a un an, Dexia avait déposé le bilan et qui finançait ? Personne. Alors vous allez faire comment si vous n'avez pas le financement par emprunt ? Je vous rappelle que nous n'avons pas de fonds propres ici ; les fonds propres dans les collectivités sont extrêmement réduits. Ok ? Donc, si on n'a pas les emprunts, je ne vois pas comment on va faire les investissements. Voilà ce que je voulais dire en ce qui concerne Henri Etcheto.

En ce qui concerne M. Soudre, c'est plus général, donc je ne vais pas m'étendre là-dessus, chacun a son avis. La réduction de la dette d'un pays comme le nôtre est une priorité. On ne peut pas continuer à laisser à nos enfants 1 800 milliards de dettes, et pourquoi pas 2 000 et 2 500 ! Il arrive un moment où il faut que s'arrête la gabegie. On ne dépense pas l'argent qu'on n'a pas et en fiscalité, je crois qu'on a déjà un taux fiscal de prélèvement qui est extrêmement élevé par rapport aux autres pays : on ne peut pas continuer à augmenter les impôts comme cela... c'est mon sentiment, mais je conçois qu'il ne soit pas partagé. Mais la réduction de la dette me paraît une priorité dans ce pays comme dans d'autres.

En ce qui concerne Mme Pibouleau-Blain, simplement j'apprécie le genre de réflexion que vous faites. C'est réfléchi ; maintenant, on peut ne pas être forcément d'accord. Juste un point au niveau des banques que je connais bien. Dans l'activité des banques comme toute activité, il peut y avoir des choses qui marchent ou qui marchent moins, mais c'est indispensable. C'est cela qui injecte, c'est le sang du corps du pays, on ne peut pas fonctionner sans argent et il faut que les banques soient solides et heureusement les banques française sont respectueuses des critères internationaux et on est peut-être même plus vertueux que d'autres. Ce qui est peut-être notre défaut économiquement.

L'augmentation de TVA je n'en parle pas, ce n'est pas moi qui l'ai décidée. C'est comme cela ; elle sera subie, on gèrera. Quant à tenir compte du pouvoir d'achat de nos concitoyens, je crois que vraiment dans cette ville, on a une optique sociale la plus élevée, et on tient compte autant que faire se peut, de ne pas pénaliser nos concitoyens.

En ce qui concerne M. Barrère, sur le plan national je ne reviens pas dessus. Sur le plan de Bayonne, c'est vrai que les bases d'imposition augmentent mais heureusement, il n'empêche qu'en face il y a des services, comme l'a dit Mme Pibouleau. Pour ces gens-là, il y a des nouveaux Bayonnais et on leur apporte des services aussi. Donc ce qui veut dire que oui, on leur prend des impôts mais on a des services. Mais globalement par Bayonnais, individuellement, on n'augmente pas puisqu'on n'augmente pas le taux. Donc, c'est quand même assez remarquable, puisque je vous rappelle, cela fait plusieurs années. Dans le contexte actuel, je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de villes qui arrivent à le faire. Et simplement la dette a augmenté un petit peu, elle est maîtrisée et par rapport à la CAF qui a augmenté, moins de 7 ans.

Vous allez être d'accord avec moi, que financièrement on est dans une situation, je pense, dans la situation actuelle générale, une situation que d'autres nous envient et pas très loin d'ici. Voilà ce que je voulais dire, voilà M. le Maire ce que je voulais apporter.

M. Le Maire : Moi j'ai pris quelques notes au fil de l'eau des interventions des uns et des autres.

Pour commencer par Henri Etcheto, dont je connais le talent, mais que j'ai trouvé bien embarrassé. C'est un constat et je ne parle pas du silence de Mme la Députée, je voudrais vous dire que vous êtes embarrassée et vous mangez votre pain blanc. Je vous parlerai après de comment je vois venir 2014.

Alors pour l'instant, pour en rester sur 2012/2013, nous avons augmenté notre population depuis 1995 de 20 %. Et donc fatalement, nous faisons venir des habitants et nous augmentons les bases. Là Monsieur, c'est votre métier, vous êtes expert comptable, vous ne pouvez pas nous dire qu'on a augmenté les impôts politiquement parlant et volontairement parlant de 5 M€. Vous confondez, et vous ne confondez pas, parce que vous êtes compétent, vous confondez les bases. Les bases justement sont le fruit, et comme l'a dit très justement Mme Pibouleau-Blain et comme vient de le dire Michel Soroste, d'une volonté politique qui a été de construire, d'amener de la population sur Bayonne, sans rechigner quand même sur le logement social, puisque

vous savez que nous avons le ruban bleu en Aquitaine sur le logement social. Alors il y a des conséquences induites d'ailleurs par cette démographie particulière, et c'est notre profil sociétal.

Anglet est une ville aujourd'hui qui fait 40 000 habitants, Bayonne est une ville qui fait 46 000 habitants, ce n'est pas quand même un hiatus considérable. Alors prenons les conséquences induites par la sociologie bayonnaise et ses 27 % de logements sociaux. Mme Pibouleau-Blain vous me dites « mais M. le Maire, comme d'habitude vous allez faire du budget du CCAS sa subvention, la variable d'ajustement de votre budget ». Parlons-en ! Anglet 40 000 habitants, subvention au CCAS : 600 K€ ; Bayonne 47 000 habitants : 2,5 M€. Alors vous comprenez j'entends tout cela, j'écoute avec le sourire et avec décontraction. Je dis simplement qu'il y a des limites à ce qu'on peut dire et ce qu'on ne peut pas dire ; et de temps en temps ces limites sont franchies.

Alors je voudrais également donc vous parler de l'investissement et le reproche qui a été fait : « oui l'an dernier vous étiez à 12 millions et cette année vous êtes au double ». C'est un calcul politicien pour bien sûr mettre le paquet avant les élections ! D'ailleurs ce n'est pas cela qui les fera gagner ou perdre, je vous rassure. Enfin ! En 2012, Michel l'a dit, on était dans l'incapacité de savoir si on pourrait financer nos projets. On a cherché pendant pas mal de temps un argent qu'on n'avait pas et que les banques nous refusaient, et deuxièmement, c'est l'inexpérience que vous avez qui vous le fait dire, un projet il faut qu'il mûre. On ne le sort pas du chapeau comme cela et aujourd'hui il se trouve qu'en fin de mandat nous sortons des dossiers comme les réserves mutualisées. Elles sont trop chères, madame vous avez bien raison, mais ce n'est pas moi qui impose les normes, pour 6,5 millions. Cela m'arrangerait bien que ce soient 2 millions les réserves, sauf que c'est 6,5 millions et que les subventions des autres collectivités ne viendront qu'à condition qu'on ait un projet conforme.

Vous avez d'autres sujets : prenez maintenant l'Atalante. Mais l'Atalante c'est une opportunité qui se présente : il y a des études de programmation qui ont été faites en 2012 et le projet sort maintenant. Je ne l'ai pas tiré du chapeau, c'est comme cela. L'immobilier est en vente à ce moment-là, on fait des études de programmation et on le finance cette année. Donc vous croyez qu'on sort comme cela du chapeau tel ou tel projet, mais regardez la Floride. Maintenant on en termine la deuxième phase parce qu'on va pouvoir mobiliser les moyens financiers pour le faire ce qui n'a pas été le cas l'an dernier. Ça permettra d'éviter que pendant un mois et demi, les gens du voyage viennent stationner sur le terrain de la Floride. Mais c'est parti, c'est lancé, cela va être fait. On va terminer le mandat avec toute la plaine d'Ansot qui aura été refaite et qui n'existait pas, que les Bayonnais ne connaissaient même pas et avec toute la plaine de sports de la Floride. C'est rien ! Cela va du pont autoroutier pratiquement jusqu'au centre-ville de Bayonne. Mais ceux ne sont pas des projets, bien entendu ! Donc, je crois que sincèrement vous avez des affirmations par moment qui sont en décalage avec la réalité du fonctionnement d'une municipalité, voilà.

Alors M. Soudre, front de gauche bien sûr, c'est le discours, on le connaît. Et puis vous siégez dans le même groupe que le parti socialiste : le moins qu'on puisse dire c'est que ça n'est pas l'harmonie municipale... objectivement ! Enfin je vous laisse le soin de quelques-unes de vos critiques qui rejoignent un petit peu les nôtres aussi, pas trop quand même.

Et enfin, Mme Pibouleau-Blain. Le budget est peu enthousiasmant ; il est vrai que pour vous enthousiasmer, il en faut beaucoup. 24 M€ cela ne vous enthousiasme pas. Bien, je fais ce que je peux, je ne désespère pas dans un prochain mandat bien entendu de vous enthousiasmer à nouveau.

Mme Pibouleau-Blain : Je suis pleine d'espoir.

M. le Maire : Vous parlez de la baisse des dépenses publiques. Les dépenses publiques on ne les baisse pas, on les augmente. Et je pense que l'économie locale est fort heureuse de savoir qu'on va investir 24 M€ à une époque où on sait les difficultés qu'il y a au sein de certains métiers avec la concurrence aussi de la proximité de l'Espagne et donc investir 24 M€, c'est quand même assez rassurant pour les entreprises locales que nous devons soutenir, et bien entendu derrière l'emploi.

Alors on parle de l'eau après. Mais cette régie, tout le monde nous l'envie. Nous avons de la qualité avec de l'eau de source. Bien entendu, tout cela a un coût. Il y a de l'investissement : il faut transporter l'eau, il faut sécuriser les sources à Ixassou, à Cambo, il faut acheminer l'eau jusqu'ici, il faut la distribuer, il y a de l'investissement. Mais on n'est pas là pour faire des bénéfices comme d'autres délégataires ; on n'est pas à l'affermage, et nous ce qu'on veut c'est équilibrer les comptes et faire fonctionner correctement cette régie. Et c'est ce qu'on fait. Et si vous regardez au fil des factures, ce n'est pas l'eau qui augmente tant que cela, c'est l'assainissement qui augmente. Ah oui ! Là, on peut le dire et c'est une compétence de l'agglomération et je connais son président, alors je ne me défausse pas. C'est l'assainissement qui augmente plus que l'eau, madame. Alors bien sûr après c'est globalisé mais ne me dites pas que l'eau est trop chère à Bayonne. Vous avez une eau de grande qualité et je vous souhaite une chose : c'est que ça dure.

Vous avez parlé de la médiathèque. Alors voyons : 6,5 M€ pour les réserves, urgence si on veut réhabiliter le musée Bonnat entre 12 et 15 M€. Faites les additions. Et donc la médiathèque maintenant en même temps. Mais je les sors d'où, madame ? D'où je sors l'argent ? Nous avons un projet vous le savez très bien sur la Maison pour tous, nous avons travaillé sur la programmation de ce que pourrait être une belle médiathèque en centre-ville, moderne, comme nous la rêvons nous aussi. Et plutôt que de faire des travaux qui sont finalement un cataplasme sur une jambe de bois par rapport à la médiathèque actuelle, nous préférons différer un peu, lorsque nous aurons la possibilité financière de faire la médiathèque. L'urgence aujourd'hui, c'est d'abord de faire ces réserves, c'est également derrière de faire rouvrir le musée Bonnat le plus vite possible. Voilà les priorités en matière culturelle.

Il y a une opportunité qui n'est pas neutre, c'est de regrouper, quai Amiral Sala, sur les berges de l'Adour, 3 salles de cinéma art et essai qui sont gérées par l'Atalante avec le succès que vous connaissez. Je crois qu'il y a derrière tout cela, de la cohérence et également beaucoup de consultations des gens concernés.

Vous avez enfin parlé des musiques actuelles, je vous confirme : ce n'est pas simple. Nous travaillons dans un excellent climat avec les associations qui sont regroupées aujourd'hui. Nous sommes en passe de trouver des solutions, et je pense là aussi, que cela ne se fait pas en claquant dans les doigts. Mais la volonté réelle et politique de la municipalité, c'est de faire en sorte que ces musiques actuelles, avec tous les jeunes qui sont autour, puissent s'exprimer dans Bayonne et qu'ils n'aient pas besoin de partir soit dans le sud des Landes, soit plus au sud de l'agglomération.

Voilà, on ne peut pas tout faire en même temps. Je pense que nous avons une gestion qui est adaptée à la situation actuelle et aux moyens de la ville de Bayonne. Et quand on fera le tour de ce qui aura été investi pendant ce mandat, sans augmentation de la fiscalité, je parle des taux M. Barrère, et bien on se rendra compte que c'est assez remarquable d'arriver au ratio que nous avons en matière de désendettement, en matière de capacité d'autofinancement qu'elle soit brute ou nette et je ne souhaite qu'une chose, c'est que cela puisse durer longtemps.

Et je voudrais en revenir à ce que je vous disais par rapport à mes craintes pour 2014, si comme on nous l'annonce, en 2014 il faut mettre en œuvre cette réforme des rythmes scolaires et elle est chiffrée aujourd'hui à 800 K€. Les dotations de l'Etat vont baisser : j'ai fait estimer de combien elles allaient baisser puisqu'on annonce 1,5 milliard d'euros en moins en 2014 et 1,5 milliard en 2015. Qu'est-ce que cela fait pour Bayonne ? Cela fait - 800 K€. Autrement dit, on dépense + 800 K€ et on touche - 800 K€. Ça fait 1,6 M€. Je pose une question, Mme la Députée : qu'est-ce que va devenir la dotation de solidarité urbaine ? Je lis dans la presse, nous en bénéficions, depuis longtemps à hauteur d'1 M€. Tenez vous bien 1 M€ de DSU, de dotation de solidarité urbaine. On nous annonce partout qu'on va réduire la voilure, qu'on va arrêter le saupoudrage, et qu'on va mettre cet argent prioritairement sur les banlieues des grandes villes : Saint-Denis et compagnie.

Si nous perdons 1 M€ en 2014, plus tout ce que je vous ai dit, plus l'augmentation du personnel (c'est quand même 1,1 M€ dans l'année le personnel)... quand on a mis toutes les additions les unes après les autres, vous me direz comment en 2014, dans une ville comme Bayonne, on trouve sans augmenter la fiscalité, pratiquement entre 3 et 4 M€ en fonctionnement que nous n'avons pas aujourd'hui.

Je dis que je suis inquiet pour l'avenir des collectivités locales. Je crains qu'il y ait des révisions déchirantes, notamment en qualité des services à apporter à nos concitoyens. Si on réduit la voilure, c'est une chose mais ici, vous ne licenciez pas sur le plan économique. Ça veut dire quoi ? Je réduis la voilure : là où on passait tondre tous les 15 jours, on passe tous les mois. Mais moi, je paie les gens à quoi faire derrière ? 880 salariés, je réduis la voilure mais eux je les garde, je ne peux pas faire autrement. Autrement dit, je paie des gens pour ne rien faire ou pour faire moins.

Je ne fais pas de politique, ne croyez pas que je dis cela, je suis inquiet, je suis inquiet, madame. Je ne vous dis pas vous êtes socialiste à Bayonne et vous êtes socialiste à Paris comme moi j'ai été radical ici et UMP là bas ; je vous dis simplement que le maire que je suis, qui a 25 ans ici dans cette maison, qui est maire depuis pratiquement 18 ans, est inquiet pour l'avenir de sa collectivité, de sa commune, et donc l'avenir du

service que nous devons apporter à toutes les Bayonnaises et tous les Bayonnais, qu'ils soient de droite comme de gauche. Voilà.

C'était un débat, il n'y a pas de vote.

M. Etcheto : Vous avez cru me sentir embarrassé. C'est vous que j'ai senti un petit peu embarrassé, et encore une fois quand j'ai évoqué en particulier le projet de l'UMP que vous souteniez à l'époque. Tout ce que vous venez de dire là, c'est clair encore.... Tiens, M. Labayle toujours dans sa position favorite du tireur embusqué...

M. Labayle : Vous n'êtes pas à la hauteur du débat...

M. Etcheto : Vous l'êtes à la hauteur ! Maintenant je vais peut être pouvoir parler. Je suis désolé de ne pas être à votre hauteur mais je parle au maire de Bayonne, merci M. Labayle. Je vous remercie. Normalement, c'est la même chose...

M. le Maire : Bien continuez.

M. Etcheto : Je ne sais pas si chez nous, dans notre groupe, si c'est ou non l'harmonie municipale ; je sais qu'en face en tout cas, ce n'est pas l'euphorie municipale. C'est le moins qu'on puisse dire et cela fait quand même quelques années. Ce serait très intéressant mais on ne va pas rentrer dans un débat macro-économique avec ce qu'a dit Michel Soroste.

M. le Maire : Je n'ai perdu personne en route, M. Etcheto !

M. Etcheto : Mais vous avez perdu beaucoup d'électeurs en route M. le Maire et cela c'est un peu plus embêtant, désolé !

M. le Maire : J'ai la conscience tranquille, ne vous inquiétez pas.

M. Etcheto : Moi je ne vous ai pas interrompu. Je reprends, juste sur les investissements. Vous nous faites un petit peu la leçon selon laquelle on manquerait d'expérience, selon quoi les investissements doivent être mûris. Bien sûr, enfin c'est quand même assez amusant de regarder un petit peu ce discours schizophrène, parce que je crois qu'à entendre Michel Soroste, et puis vous-même qui l'avez relayé, je crois que vous êtes mort d'inquiétude sur la situation à venir, sur le gel des dotations de l'Etat et dans le même temps vous annoncez donc un doublement de l'investissement. Donc il y a quelque chose que vous reconnaîtrez assez facilement...

M. le Maire : C'est la bonne gestion de la mairie.

M. Etcheto : ... assez incohérent. Pourquoi cela s'explique ? On le devine assez vite. Vous nous dites « les investissements doivent être mûris » Bien sûr. Mais une de nos inquiétudes, ce que j'ai soulevé, il manque une dizaine de millions d'euros. Alors pour le coup on peut craindre de voir arriver des investissements ou des projets d'investissements qui risquent plutôt d'être des projets de campagne ou des slogans de campagne, quant aux travaux des écoles par exemple, ou à la Floride.

J'imagine quand même que voilà des travaux et des investissements qui devaient être mûris quand même depuis très longtemps. Je ne parle même pas des écoles, ce serait indécent, mais en ce qui concerne la Floride, je crois que cela avait tellement besoin d'être mûri que c'était dans votre projet de campagne précédent. Alors bon, cette leçon-là on ne va pas la prendre.

Par contre, je reviendrai peut être, moins polémique, on va être d'accord sur une chose : l'augmentation de la population. Bien entendu cela nous sauve, sauve le budget à travers notamment l'augmentation des bases, également des droits de mutation puisque finalement c'est indirectement lié à cela : les gens, en achetant des logements sur Bayonne, produisent du droit de mutation et donc alimentent la fiscalité directe.

M. le Maire : C'est une volonté politique.

M. Etcheto : C'est une volonté politique sans doute. Enfin, je dirai aussi que c'est un mouvement général et sain d'ailleurs, urbain qu'on retrouve partout en France même dans les pays occidentaux développés en général, vous regarderez à Bordeaux : ce sont vos amis qu'il faudra interroger. Cela dit plus sérieusement....

M. le Maire : Bon allez, M. Etcheto, nous avons un conseil municipal....

M. Etcheto : M. le Maire, j'ai quand même le droit de m'exprimer.

M. le Maire : Je vous ai dit que vous étiez très embarrassé, et je vous trouve très, très, très embarrassé.

M. Etcheto : Je ne suis pas embarrassé, c'est vous qui êtes visiblement embarrassé puisque vous cherchez à m'interrompre. Alors je vais aller jusqu'au bout. Cela faisait longtemps que cela ne vous était pas arrivé, M. le Maire, vos vieux démons vous reprennent. Je vais quand même terminer, effectivement, et c'est ce que je vais souligner, l'augmentation de la population dans les villes centres, et en particulier dans la nôtre, voilà une clef importante qui nous permettra peut être de maintenir des marges de manœuvre mais qui d'une manière plus générale dans l'organisation urbaine de notre territoire, comme d'ailleurs des autres aires urbaines, est un mouvement vers lequel il faut tendre. C'est un mouvement qui doit s'accompagner également, certainement, d'une meilleure intégration des périmètres d'agglomération pour que les solidarités financières puissent mieux s'exercer sur nos territoires.

Voilà. Merci M. le Maire de votre attention.

M. le Maire : Je vous remercie et je vais vous dire très simplement ce que je pense. Je vous ai écouté pendant 5 min, j'ai trouvé que c'était un peu long, c'est pour cela que je me suis permis de vous interrompre. Vous avez sorti des perles, vous les avez enfilées et je ne vois toujours pas le collier. Voilà alors on va passer à autre chose.... Maintenant écoutez madame, on va passer à autre chose... on va passer aux autres questions. Mais madame, j'écoute la parlementaire

Mme Capdevielle : Ici c'est la conseillère municipale, M. le Maire. Vous m'avez interpellée alors que je ne prenais pas la parole ; donc je n'en aurais même pas pour 5 min, ce sera très rapide.

Je me souviens qu'il y a quelques mois, vous nous disiez ici que dans cet endroit, on ne fait pas de politique politicienne et que nous sommes tous au service des Bayonnaises et des Bayonnais et que lorsqu'on rentre dans cette salle, on laisse la carte du parti au vestiaire. Cela fait des années.

M. le Maire : C'est exactement ce que vous ne faites pas d'ailleurs.

Mme Capdevielle : Mais Monsieur, je viens à peine de commencer !

M. le Maire : Oui mais je vous le dis.

Mme Capdevielle : Vous me dites, mais laissez moi terminer : je ne vous ai absolument pas interrompu, je ne vous ai rien dit depuis le début de ce conseil.

M. le Maire : C'est bien ce que je vous ai reproché.

Mme Capdevielle : Je vous le rappelle simplement, c'est mon troisième mandat que je termine, ce que j'ai entendu de manière récurrente pendant ces trois mandats dont le troisième s'achève, je vous ai entendu régulièrement le dire. Ce n'est pas un grief, c'est un constat. Je constate donc aujourd'hui : manifestement, vous avez changé d'avis. Vous nous disiez très souvent ici que « nous n'étions pas ici à l'Assemblée Nationale ». Je constate, et bien que vous en êtes fort nostalgique, puisqu'aujourd'hui vous tenez...

M. le Maire : Ah non, je vous rassure !

Mme Capdevielle : ... vous tenez un discours particulièrement politicien. Alors pour vous répondre et j'en aurai très vite terminé ...

M. le Maire : Je vais vous répondre, je vais vous répondre.

Mme Capdevielle : Mais bien sûr vous allez me répondre.

M. le Maire : Et ça ne sera pas triste.

Mme Capdevielle : ... quand vous dites que vous êtes inquiet, mais vous pensez que les autres élus vivent dans le pays des Bisounours ? Vous pensez que les autres élus des autres territoires ne sont pas inquiets ? Vous pensez que les citoyens ne sont pas inquiets, quand on voit les chiffres du chômage ?

M. le Maire : Je suis maire de Bayonne, madame.

Mme Capdevielle : Et je ne vous fais pas le coup de la dette, je m'en garderai bien. Vous savez très bien M. le Maire, qu'il a fallu prendre des mesures difficiles, des mesures extrêmement douloureuses, des mesures qu'effectivement le nouveau gouvernement a eu le courage de prendre sur le plan fiscal.

C'est vrai que d'autres ont fait d'autres choix politiques, mais comme l'a dit très justement Henri Etcheto tout à l'heure, si les Français avaient fait un autre choix politique, la note serait peut-être encore plus douloureuse. Alors je crois, M. le Maire, qu'on est dans une situation où ce genre d'attaque et de politique politicienne n'a pas lieu d'être ici. Ne soyez pas inquiet...

M. Etchegaray : Mais vous ne faites que cela.

Mme Capdevielle : Mais comment on ne fait que cela ? Mais enfin, je vous en prie, on est là aujourd'hui pour parler des orientations budgétaires.

M. Etchegaray : De Bayonne !

Mme Capdevielle : Je pense que les interventions...

M. le Maire : Et je n'ai pas le droit de vous dire que je suis inquiet ?

Mme Capdevielle : Mais bien sûr.

M. le Maire : Bien, et c'est ma faute !

Mme Capdevielle : Et on est tous inquiets M. Grenet, mais M. Grenet...

M. le Maire : J'ai le droit de vous dire que je suis inquiet.

Mme Capdevielle : Absolument. Mais on a le droit aussi de vous dire qu'on partage ces inquiétudes et qu'aujourd'hui personne, personne n'a, je n'en ai pas entendu en tout cas de votre côté et je n'entends pas dans les lieux où je siège habituellement depuis quelques mois, je n'entends pas en tout cas de l'autre côté, sur la partie droite de l'hémicycle, des solutions miracles. Bien au contraire.

M. le Maire : Ils se foutent sur la gueule entre eux, alors cela effectivement au lieu de s'opposer, ils s'entretuent.

Moi je vous dis simplement madame que je ne fais pas de la politique politicienne. Quand on parle de 800 K€ de plus pour les rythmes scolaires, je ne fais pas de la politique : c'est un constat, d'où je les sors ? Quand je dis que je crains que la DSU soit supprimée, que c'est 1 M€, je ne fais pas de la politique moi, je fais des comptes. Voilà, et bien écoutez, on me dit « oui mais la DSU il y a longtemps que le précédent gouvernement »... et il y a quelques pèlerins n'est-ce pas, qui étaient député-maire, qui sont montés au créneau pour dire : « vous êtes fous ». Voilà et la DSU on ne l'a pas supprimé, on ne l'a pas regroupé dans certains endroits. Si vous supprimez dans une ville comme Bayonne la DSU Madame, c'est 1 M€ qui ne tomberont plus. Je vous demande de nous défendre à l'Assemblée.

Mme Capdevielle : On défend tout le monde, il n'y a pas besoin d'être député-maire pour défendre les finances locales, M. le Maire.

M. le Maire : Oui mais quand on est député-maire, on sait mieux de quoi on parle.

Mme Capdevielle : On sait très bien de quoi on parle, ne vous inquiétez pas. Les élus qui n'ont qu'un mandat ne sont pas des élus hors sol, ils vivent dans la société, ne vous inquiétez pas. Ils connaissent autant la réalité que ceux qui cumulent trois ou quatre mandats.

M. le Maire : Madame, vous vous sentez la cible du maire, vous n'êtes pas la cible du maire. Je vous dis simplement à vous comme aux autres, que je suis inquiet de l'avenir, de la situation. Jamais depuis que je suis maire, nous ne sommes entrés dans une période aussi difficile que celle que nous allons connaître. J'ai le droit de le dire enfin quand même. Ne prenez pas ça pour une critique particulière, je dis que c'est un constat. Voilà : comment on fait ?

Bon maintenant que tout le monde s'est exprimé je pense que l'on va passer à autre chose puisqu'il n'y a pas de vote. C'est pour le budget, au mois de mars, on verra les dates après et donc M. Etchegaray, on va parler d'un de ces investissements qui vous sont chers, comme à beaucoup de Bayonnais d'ailleurs.

Pas de vote.

CULTURE ET PATRIMOINE

4. Regroupement des salles de cinéma d'art et essai quai Amiral Sala – Attribution et signature du marché de maîtrise d'œuvre.

M. Etchegaray : Mes chers collègues, nous sommes là sur une délibération qui est la conclusion d'un travail qui est mené depuis fort longtemps, pas seulement par la ville de Bayonne, mais par aussi des acteurs associatifs majeurs de notre ville, l'association Cinéma et cultures, quelques fois appelé association de l'Atalante.

L'objet de la délibération c'est d'attribuer et de signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet d'architecture Randja qui a été retenu à l'unanimité par la commission ou tout au moins par le jury qui s'est réuni et jury dans lequel d'ailleurs, M. le Maire, il y a des représentants de la majorité et également des représentants des oppositions. Donc quand je dis unanimité, cela veut dire que voilà bien un dossier c'est heureux après le débat qu'on vient d'entendre, c'est un dossier sur lequel, je pense, nous avons une position unanime. C'est heureux parce qu'il y a un dossier où on pourrait quand même considérer que lorsqu'on est à Saint-Esprit, quand on connaît l'histoire de ce quartier, ses docks, sa gare, quand on connaît le métissage de la population de ce quartier, quand on sait que le quartier Saint-Esprit est en soi-même une ville au beau sens du terme, et bien c'est assez intéressant que de se dire, M. le Maire, que notre majorité, en fait tout le conseil municipal, a considéré qu'il était capital qu'un équipement culturel de cette importance puisse voir le jour au bord de l'Adour.

Alors me diriez-vous mais cet équipement existe déjà ! Oui. Il est rue Denis Etcheverry dans un lieu où nous sommes nombreux à nous retrouver pour apprécier une programmation cinématographique du meilleur niveau, particulièrement exigeante grâce, il est vrai, aux présidents qui se sont succédés, et aux directeurs aussi qui se sont succédés. L'un d'entre eux est d'ailleurs dans cette salle dans le public.

Des acteurs associatifs qui ont fait de ce cinéma d'art et d'essai un des plus grands cinémas d'art et d'essai de France. Ce que les Bayonnais d'ailleurs, et les habitants du bassin de vie savent bien, eux qui, à plus de 100 000 par an, presque 110 000, se déplacent chaque année pour voir cette programmation du meilleur niveau. Je dis bien exigeante parce que, c'est au regard d'ailleurs de cette exigence que le résultat, c'est-à-dire le nombre des spectateurs, tout au moins qui se déplacent chaque année, est particulièrement significatif.

M. le Maire, vous avez souhaité que dans ce quartier promis à un grand avenir, qui est le cœur d'un bouleversement urbain particulièrement important au cœur des politiques publiques y compris de déplacements puisque nous sommes ici dans le secteur même du pôle d'échange modal de Bayonne et de l'agglomération bayonnaise, vous avez souhaité qu'on puisse vérifier la pertinence de l'installation de cet équipement sur ce lieu. Alors c'est vrai qu'une opportunité s'est présentée. L'opportunité a été qu'un immeuble, ex-immeuble « Kawasaki » soit à la vente et qu'on décide de se rapprocher. Vous m'avez demandé de le faire auprès des propriétaires, pour voir dans quelle mesure cet immeuble pouvait être acquis par la ville dans des conditions amiables. Ce fut à la suite, bien sûr, de nombreux mois de rencontres, de négociations, mais qui ont abouti à un résultat satisfaisant.

L'autre raison qu'il y avait à ce que ces salles soient regroupées, c'est une raison économique. C'est que la dispersion des salles de cinéma entraîne forcément des dépenses supplémentaires et avant même qu'on entre dans une période de raréfaction financière particulièrement brûlante depuis ces derniers mois, on avait déjà conscience que les économies d'échelle dictaient un regroupement de ces salles d'art et d'essai.

Il y avait donc là deux raisons, qui à elles seules justifiaient ce regroupement, sans compter la magie de la proximité du fleuve et l'idée que vous avez soumise, M. le Maire, que l'espace public qui se trouve devant ces deux immeubles puisqu'aussi bien déjà l'Autre cinéma s'était déplacé avec ses deux salles de 120 et 80 places sur ce lieu, et bien c'est l'idée que ces deux immeubles puissent bénéficier aussi d'un espace public devant qui ne soit pas pollué par les voitures. Autrement dit, que cet espace devienne piétonnier de telle sorte que finalement ces deux immeubles qui seront des immeubles d'un équipement cinématographique majeur, puissent avoir non seulement pignon sur rue, mais on pourrait presque dire, pignon sur l'Adour.

Raison pour laquelle effectivement, ce projet a indiscutablement passionné les 39 cabinets d'architecture d'Europe, puisque nous avons intéressé des cabinets français mais également européens, qui se sont intéressés à tel point qu'ils aient déposé leur offre à la mairie de Bayonne. Sur ces 39, on le sait 5 ont été retenus pour être entendus et pour pouvoir concourir et faire ce qu'on appelle une proposition en termes d'architecture et de programmation.

Je l'ai dit tout à l'heure, le jury a retenu le cabinet Randja, dirigé par un jeune architecte qui s'appelle Farid Azib qui se trouve dans la région parisienne, à Montreuil très exactement, et qui a fait la proposition, qui aux yeux des membres du jury, paraissait la plus intéressante.

Je précise ici que la difficulté de l'exercice tenait aussi au fait, je l'ai indiqué tout à l'heure, que les propriétaires de la parcelle souhaitaient conserver sur ce lieu une propriété, en tout cas le dégagement de quelques mètres carrés, qui leur permettraient effectivement d'habiter au-dessus de ce cinéma. Cela a ajouté à la complexité, cela explique aussi le retard que nous avons pris, enfin le retard, les années qu'il a fallu pour mettre en place ce vrai projet. Aujourd'hui on se retrouve dans une situation où la ville va acquérir ce bien dans les conditions que chacun connaît, qu'elle paiera sous la forme d'une dation en paiement, un appartement qui sera remis brut de décoffrage aux propriétaires actuels de ce terrain pour ensuite, bien sûr, réaliser sur ce lieu un complexe cinématographique particulièrement moderne et séduisant.

Alors bien sûr, il était important que sur ce lieu, on puisse trouver l'esprit de l'Atalante de la rue Denis Etcheverry et ce n'était pas forcément ce qu'il y avait de plus facile. Raison pour laquelle d'ailleurs il faut rendre hommage, M. le Maire, à la qualité d'écriture du cahier des charges qui a été confié à nos services et notamment à Marc Wittenberg, parce qu'évidemment les architectes répondent à une commande publique, et mieux on écrit un cahier des charges, meilleure est la réponse, évidemment. Et qu'effectivement ce cahier des charges a été rédigé de telle sorte qu'on puisse trouver sur ce lieu y compris l'esprit des lieux de la rue Denis Etcheverry.

Une des forces de la proposition de ce cabinet Randja a été aussi de retrouver ce qu'on appelle « la Taverne de l'Atalante », c'est-à-dire cet espace particulièrement convivial et qui crée ce lien social et pas seulement culturel qu'on trouve sur l'Atalante. Alors, il se trouve bien évidemment qu'on a indiqué dans ce cahier des charges d'autres prescriptions, et notamment le fait que l'on puisse trouver une scène qui n'existait pas à l'Atalante pour pouvoir organiser sur ce lieu des manifestations et des spectacles, ce qui comme chacun le sait, n'était pas aisé dans l'actuelle Atalante puisque, comme vous le savez, c'est un immeuble qui appartient à des particuliers et dont les étages sont occupés d'ailleurs par les propriétaires indivis.

Autant de raisons qui font que ce transfert d'un lieu à un autre a un sens, pas seulement culturel mais urbanistique. C'est un signe particulièrement fort et c'est ce qu'a compris l'architecte, dans le geste architectural qu'il a proposé, fait de sobriété et de force également et qui donc, je le disais tout à l'heure, a été retenu à l'unanimité.

Alors l'objet de cette délibération se résume, M. le Maire et mes chers collègues, à valider bien sûr le principe du regroupement de ces salles d'art et d'essai. C'est-à-dire d'ajouter aux 80 et 120 places qui existaient déjà sur ces deux salles 1 et 2, une troisième salle qui sera d'ailleurs plus grande que l'actuelle salle de l'Atalante, puisqu'elle fait actuellement 180 places et que la prochaine en fera 215, jauge qui était d'ailleurs considérée comme nécessaire pour satisfaire un certain nombre de demandes car en tout cas les spectateurs pour certains films n'arrivaient pas à se satisfaire de la capacité de 180 places. Evidemment, il y aura le confort qu'« on ne pouvait pas trouver », encore que, dans l'actuelle Atalante.

Tous ces éléments font que, M. le Maire et chers collègues, nous sommes aujourd'hui amenés à demander la signature de cette convention, de ce marché avec ce cabinet de maîtrise d'œuvre qui va bien évidemment, c'est l'objet de la maîtrise d'œuvre, aller au-delà du geste architectural qui nous est proposé mais tout en contenant dans l'épure financière qui a été proposée.

On disait tout à l'heure « les budgets sont chers », mais il se trouve M. le Maire, vous l'avez dit fort bien tout à l'heure, nous avons beaucoup d'équipements culturels qui sont projetés sur l'année 2013 et je ne sais pas ce qui est cher. Mais je ne voudrais pas qu'on puisse dire ici que les dépenses d'équipement prévues pour les équipements culturels sont chers : les réserves mutualisées, qui sont la condition nécessaire pour trouver une solution définitive au musée des Beaux-Arts, comme d'ailleurs pour le dossier dont on parle ici puisqu'effectivement il en va d'une somme de 1,8 M€ hors taxe et avec les dépenses qui vont aller à l'intérieur c'est presque 2,6 M€. Donc, c'est un équipement culturel particulièrement important. Je souligne ici dernièrement que nous avons travaillé sur ce dossier avec le CNC, le Centre national de la cinématographie, qui nous a accompagnés totalement et nous travaillons aussi à la fois avec la Région qui est partenaire de ce dossier et également avec le Conseil général, bien sûr, qui a été sollicité pour le financement. J'ai dit « qui a été sollicité ». Quant à la Région, j'ai eu plutôt des signes assez positifs de ce que la demande de financement pourrait être acquise. En tout cas, il appartiendra à nos amis de l'opposition de faire, ce que fera également Mme Capdevielle pour la dotation de solidarité urbaine, on n'en doute pas, et bien chacun dans son rôle, fera dans ses assemblées et ses conclaves, où nous travaillons, son travail. J'espère que vous le ferez de votre côté, M. Bergé.

Voilà M. le Maire, pour la présentation de ce rapport. Je n'ai pas lu le rapport, M. le Maire, mais je préférerais expliquer l'esprit que le contenu.

M. le Maire : Je vous remercie. Ce rapport qui vient après le précédent, explicite ce que je vous disais. Pourquoi ? Parce que, quand est-ce qu'est prévue l'ouverture de ce complexe cinématographique ? Fin 2014. Alors, ou bien on est très mauvais par rapport aux élections et aux échéances, parce que ça n'ouvrira que fin 2014, ou bien véritablement et, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, les projets viennent à un moment donné où on maîtrise tout. Et donc, si on avait maîtrisé, on le lançait en 2012 et puis bien entendu, un mois ou deux mois avant les élections, c'était l'inauguration, c'était magnifique. Sauf que ce n'est pas comme cela que ça se passe, on n'est pas obnubilé par des échéances électorales ; la meilleure campagne électorale dure 6 ans à la mairie de Bayonne. Voilà. Donc, c'est le travail sur 6 ans qui justifie ou pas d'être reconduit, ce n'est pas telle opportunité sur ci ou sur ça.

En tous les cas, c'est un très beau dossier. Je remercie Jean René de l'avoir porté et je pense sincèrement que, pour le quartier Saint-Esprit, en plus de l'éventuelle animation qu'il pourrait y avoir par rapport à une offre culturelle sur l'immeuble Benjamin Gomez des Affaires maritimes, on est là, je pense sur quelque chose de très intéressant, également un rééquilibrage entre les deux rives de l'offre culturelle. Voilà donc ce que je voulais dire en remerciant Jean-René et les services qui ont porté ce dossier.

M. Bergé : M. le Maire, mes chers collègues, c'est avec beaucoup d'intérêt que le conseiller municipal, mais aussi le conseiller régional a suivi ce dossier.

Le conseiller municipal s'est d'une part, réjoui de la procédure : un concours, et d'autre part, que ce concours concerne un outil culturel implanté sur la rive droite de l'Adour. Comme vous pouvez imaginer, je ne me risquerai pas à dire que l'avenir est à droite à Bayonne car je pense tout le contraire, mais l'aménagement de la rive droite de l'Adour représente un enjeu central pour un développement équilibré de notre territoire.

Culture, report modal, activité économique, logement et mixité sociale sont au cœur des préoccupations de notre groupe concernant les abords de la gare et le quartier Saint-Esprit. Une juste alchimie doit permettre de moderniser et développer sans cliver, ni renier l'existant du bon vivre d'un quartier où la mixité sociale s'impose à tous. La procédure de concours épousait parfaitement ces enjeux : c'est pourquoi avec mes collègues du conseil municipal et les autres membres du jury, nous avons participé avec intérêt et enthousiasme à cette procédure sur plusieurs mois. Le résultat a fait l'unanimité comme le disait Jean-René Etchegaray et a satisfait également le président de l'Atalante. Nous ne pouvons donc que nous féliciter du résultat du concours, même, je ne trahirai personne, si je précise que les contraintes du programme et nos spécificités architecturales locales ont pu brimer les professionnels, et parfois l'enthousiasme du jury déterminé à donner sa place à l'audace architecturale sur Bayonne.

Le conseiller régional pour sa part (donc je vais vous donner quelques nouvelles), profite de l'occasion pour rappeler que le cinéma l'Atalante est le relais de la région Aquitaine sur notre territoire au titre de sa politique cinématographique, et que c'est dans ce cadre que nous cofinançons le festival « Rencontres sur les docks » et nous participons également au fonctionnement de l'Atalante. La région Aquitaine a également financé le passage au numérique des deux structures, ce qui montre bien que l'on peut-être « moderne et authentique », condition qui selon moi contraint aussi les acteurs politiques sur Bayonne, qui ferait d'ailleurs un très bon slogan (je vais d'ailleurs déposer les droits ce soir). Je vous confirme également l'intérêt de la région Aquitaine pour le projet de relocalisation et, j'ai appelé Jean-René Etchegaray il me semble il y a 10 jours, pour rappeler que les services de la région attendaient avec hâte le dépôt du dossier. Juste pour vous dire que dans les dossiers programmés au niveau culturel, il y a 5 projets programmés que nous allons présenter à notre assemblée régionale et cela fait partie des dossiers que nous considérons. Alors comme vous savez il y a un règlement d'intervention mais « le travail politique » a été fait ; maintenant on rentre dans un travail technique et les choses devraient se passer normalement si l'assemblée vote la proposition.

Je finis juste : nous approuverons donc ce projet et je vous propose que le Conseil régional se propose de continuer à accompagner ce projet, des bords de l'Adour au bord de la Garonne tout naturellement.

M. le Maire : Merci Matthieu Bergé. Il nous arrive quand même d'être parfois d'accord sur un certain nombre de choses. Je sais que ce projet était attendu, il fait l'unanimité et la procédure vous a convenu, j'en suis encore plus heureux.

Donc, maintenant il n'y a plus qu'à le réaliser et c'est ce que nous allons faire pour une ouverture programmée en octobre 2014.

Adopté à l'unanimité.

Je vous en remercie pour nous mais pour l'Atalante surtout.

5. Label Ville et Pays d'Art et d'Histoire – Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Aquitaine pour les animations 2013.

M. Etchegaray : Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès de la Drac Aquitaine, au titre des actions de valorisation 2013 du label Ville et Pays d'Art et d'Histoire décrites en note de synthèse.

Adopté à l'unanimité.

6. Label Ville et Pays d'Art et d'Histoire – Création d'un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine - Demandes de subventions.

M. Etchegaray : Je vous rappelle que la création du CIAP est la conséquence du fait que nous soyons labellisés Ville d'Art et d'Histoire et donc la création de cet équipement culturel de proximité, dont le coût est estimé à 262 000 € HT, est susceptible d'être financée par l'Etat, le Conseil régional d'Aquitaine et le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter, auprès de ces partenaires potentiels, les subventions aux taux les plus élevés possibles.

M. le Maire : Voilà c'est au sein du projet de l'îlot de la Monnaie, au-dessus de la fameuse cave que vous connaissez peut-être et qui sera à disposition, bien sûr, de tous à travers l'Office de tourisme qui va se positionner sur ce site.

Adopté à l'unanimité.

7. Label Ville et Pays d'Art et d'Histoire - Publication scientifique « Atlas historique de Bayonne ».

Mme Demont : La publication de cet atlas, initiée par l'université Bordeaux 3, intégrant parfaitement la démarche d'inventaire du label Ville d'Art et d'Histoire, il est demandé au conseil municipal de donner un accord de principe à la mise en place de ce programme qui impliquera une participation financière d'aide à l'édition de 10 000 €, répartie sur trois exercices budgétaires.

M. Etchegaray : Ce sera également un très bel ouvrage.

Adopté à l'unanimité.

8. Médiathèque – Valorisation des fonds basques – Signature d’une convention avec la Ville de Bordeaux.

Mme Touraton : La bibliothèque municipale de Bordeaux conservant un fonds très important pour le programme de numérisation assuré par la médiathèque de Bayonne, il est demandé au conseil municipal d’autoriser M. le Maire à signer la convention nécessaire avec la Ville de Bordeaux.

Adopté à l’unanimité.

9. Médiathèque – Adhésion de la Ville à l’association « Réseau Carel ».

Mme Touraton : En raison de l’intérêt décrit en note de synthèse, il est demandé au conseil municipal d’approuver l’adhésion de la Ville de Bayonne à l’association « Réseau Carel » : montant pour l’année 2013 : 50,00 €.

Adopté à l’unanimité.

10. Musée Bonnat-Helleu – Prêt d’une œuvre de Paul-César Helleu à la Réunion des musées nationaux et au musée des Beaux-Arts de Caen

Mme Demont : Le musée Bonnat-Helleu a été sollicité pour le prêt d’une œuvre de Paul-César Helleu, d’une valeur d’assurance de 200 000 €. Il est demandé au conseil municipal d’accepter ce prêt dans les conditions décrites en note de synthèse et d’autoriser M. le Maire à signer la convention tripartite correspondante.

Adopté à l’unanimité.

11. Musée Bonnat-Helleu – Prêt de sept tableaux de Pierre-Paul Rubens à trois musées japonais.

Mme Demont : Le musée Bonnat-Helleu a été sollicité pour le prêt des œuvres de Pierre-Paul Rubens décrites en note de synthèse, d’une valeur d’assurance de 350 000 € chacune. Il est demandé au conseil municipal d’accepter ce prêt dans les conditions décrites en note de synthèse et d’autoriser M. le Maire à signer les conventions nécessaires avec les trois musées japonais emprunteurs.

Adopté à l’unanimité.

12. Musée Bonnat-Helleu - Restauration d’œuvres de Rubens - Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Aquitaine.

Mme Demont : A l’occasion du prêt aux musées japonais, les œuvres concernées bénéficieront de travaux de restauration. Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d’autoriser M. le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès de la Drac Aquitaine.

Adopté à l’unanimité.

13. Musée Bonnat-Helleu – Restauration d’œuvres – Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Aquitaine.

Mme Demont : Il est demandé au conseil municipal d’autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès de la Drac Aquitaine, pour la restauration des œuvres visées en note de synthèse.

Adopté à l’unanimité.

14. Musée Basque et de l’histoire de Bayonne – Acceptation d’un don de Madame Dufranc-Etchandy.

Mme Demont : Conformément à la convention de gestion des collections conclue entre la Ville et le syndicat mixte du Musée Basque et de l’histoire de Bayonne, et sous réserve de l’avis de la commission scientifique régionale des Musées de France, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accepter le don d’une armoire et de remercier au nom de la Ville Madame Dufranc-Etchandy.

Adopté à l’unanimité.

EDUCATION ET VIE SOCIALE

15. Aménagement d’une cyberbase-école à l’école élémentaire Malégarie – Autorisation du dépôt de la déclaration préalable de travaux.

Mme Durruty : Oui, il s’agit de l’aménagement d’une cyberbase, donc, à l’école élémentaire Charles Malégarie, dont nous avons déjà parlé à l’occasion de la signature de la convention avec la CDC, signature qui a été faite. Aujourd’hui, elle nous amène à demander l’autorisation de dépôt de déclaration de travaux et donc demander au conseil municipal d’autoriser M. le Maire à déposer, au nom de la commune, la déclaration préalable de travaux correspondante, sachant que l’ouverture est prévue pour la rentrée prochaine et que, je tiens à le rappeler, cet espace sera bien sûr prioritairement dédié aux enseignants et aux élèves, mais aussi en temps hors scolaire, à l’ensemble des habitants du quartiers.

Adopté à l’unanimité.

16. Contrat « Enfance et Jeunesse » 2011-2014 – Avenant n° 1 relatif à l’intégration du développement du relais d’assistantes maternelles (RAM).

Mme Dumas : Il est demandé au conseil municipal d’autoriser M. le Maire à signer l’avenant n°1 au Contrat « Enfance et Jeunesse » 2011-2014, intégrant les mesures nouvelles relatives à l’organisation du RAM telles que décrites en note de synthèse. Il s’agit du recrutement d’une animatrice à temps complet et une autre à $\frac{3}{4}$ temps.

Adopté à l’unanimité.

17. Espace socio-culturel municipal - Convention attributive d'une participation financière du Conseil général à la mission de prévention collective conduite auprès des jeunes.

Mme Lauqué : Les actions assurées par l'Espace socio-culturel municipal en direction des jeunes participent largement à la mise en œuvre de la politique de prévention sur le territoire de la commune. Le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques attribuant une participation financière au titre de ces missions, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

POLITIQUE DE LA VILLE

18. Réponses de la Ville de Bayonne à l'appel à projets 2013 du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

Mme Lauqué : Il est demandé au conseil municipal d'approuver les demandes de subventions de la Ville de Bayonne déposées dans le cadre de l'appel à projets 2013 du CUCS, d'un montant total de 63 650 € détaillé en note de synthèse et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions à venir, relatives aux subventions attribuées.

Adopté à l'unanimité.

ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE

19. Convention de maîtrise d'ouvrage unique entre l'Agglomération Côte Basque-Adour et la Ville de Bayonne pour la réalisation des espaces publics de l'opération Marinadour.

M. le Maire : Les deux collectivités concernées par le projet ont décidé, pour des raisons d'efficacité, que l'Agglomération Côte Basque-Adour, porteuse de la majorité des opérations, assurerait une maîtrise d'ouvrage unique conformément à la loi MOP de 1985. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer, dans les conditions décrites en note de synthèse, la convention correspondante.

Madame, vous allez dépolluer le dossier, je parie !

Mme Pibouleau-Blain : On va parler de la pollution, monsieur.

M. le Maire : Je devine tout.

Mme Pibouleau-Blain : Mais bien entendu, je suis d'accord sur votre délibération. Ce n'est pas un problème.

M. le Maire : Je vous remercie.

Mme Pibouleau-Blain : Je veux juste poser quelques questions.

M. le Maire, vous faites de Marinadour, à juste titre, un projet-phare pour l'urbanisation à Bayonne. En témoignent les nombreuses communications dans la presse, le Bayonne magazine, ainsi que dans le rapport du développement durable 2013. A juste titre parce que ce projet pourrait être exemplaire.

Cependant, vos communications concernent surtout la partie aérienne visible, quand nos responsabilités appellent la plus grande vigilance sur la partie souterraine dont la dépollution impérative est peu médiatisée. En fait, on ne sait pas grand-chose pour le moment...

M. le Maire : Cela intéresse plein de monde, je vous rassure.

Mme Pibouleau-Blain : Je ne crois pas Monsieur.

Et voici qu'en même temps, nous parvient la validation préfectorale du Plan de protection de l'atmosphère, le PPA de Bayonne. Je rappelle que le PPA, enfin pour ceux qui ne le savaient pas, qui n'ont pas forcément suivi les travaux du PPA, a dû être amendé par les associations, à l'occasion du Séqué d'ailleurs, sur le point précis du suivi par la collectivité, des chantiers du BTP. Les associations s'inquiétaient, notamment pour les travailleurs et les habitants, des pollutions des démolisseurs, qui sont des contributeurs à une importante production de poussières et d'inhalations toxiques, ainsi que de rejets fluviaux. L'idée est qu'il ne suffit pas d'accorder des permis de construire ; il faut aussi surveiller finement le contrôle des dépollutions, surtout dans une conjoncture où les services publics, tels la Dreal, croulent sous les dossiers de pollution avec des moyens très limités. De moins en moins d'argent, de moins en moins d'agents.

Et avec Marinadour, nous y sommes à la dépollution, car entre la délibération de l'ACBA fixant les contraintes de la dépollution en 2004, et la dépollution du site en 2013, il y a de la place pour quelques questions.

Alors ma première remarque concerne les coûts : aux dires de M. Rigaber à l'époque, et au cas où l'occupation du sol serait de type résidentiel collectif et tertiaire, ce qui est le cas, le coût de la dépollution était de 3,6 M€. On peut imaginer l'inflation de ce coût 9 ans plus tard. Or, vous communiquez actuellement sur 3 M€, d'où mon étonnement.

La deuxième remarque : M. Rigaber ajoutait ceci, parlant de « sols gravement contaminés, à action cancérigène par contact ou inhalation »...

M. le Maire : M. Rigaber est devenu un expert depuis qu'il est à la retraite !

Mme Pibouleau-Blain : Ecoutez c'est ce qui a servi de base en 2004, c'est l'étude qui a servi de base pour l'ACBA. Donc moi, je reprends les termes : « La dépollution consistera en l'excavation des souillures et de leur traitement, les cyanures incinérés à Bassens, les points noirs à la CIAP de Bassens ou Marseille ou Le Havre, le reste par résorption thermique aux Pays-Bas ou enfouis en classe 1 à Bordeaux ».

A ma connaissance, M. le Maire, cela me paraît très sérieux, je vous assure. Est-ce que je peux continuer ?

M. le Maire : J'insistais sur « à ma connaissance », ce qui sous-entend que vous ne savez pas tout.

Mme Pibouleau-Blain : C'est pourquoi j'ai des questions M. le Maire.

Le site de classe1 à Bordeaux n'a pas été réalisé et le plus proche est à Bellegarde, près de Nîmes ; en revanche, Hazketa d'Hasparren, qui n'est pas de classe 1 mais juste d'enfouissement, vient de connaître une noria de déchargements provenant de Marinadour, déchets qui se retrouvent mélangés et lessivés. Bil ta Garbi a été interpellé sur ce sujet par les riverains. En aucun cas, les pollutions de Marinadour n'étaient prévues sur ce site.

Par ailleurs, il n'a échappé à personne que pendant les excavations récentes, les sols de Marinadour ont été noyés sous l'eau stagnante, eaux sales s'infiltrant en lessivant, et s'écoulant dans l'Adour déjà si malade, tandis qu'on annonçait en 2007 la mise en place d'une bâche pour éviter la percolation de l'eau pour les couches les plus profondes.

Alors, oui, on peut parler de ce joli projet, sur lequel l'ACBA imaginait la plantation de pommiers, vous vous rendez compte... mais surtout soyons vigilants, car le rapport de l'ACBA attirait l'attention « sur le fait qu'une dépollution minimaliste pouvait présenter des risques ».

J'ai donc demandé à l'ACBA le schéma organisationnel de suivi de l'élimination des déchets qui était annoncé dans le Sud-Ouest en novembre 2011. Bon je ne l'ai pas reçu, ce n'est pas très important mais l'ACBA m'a renvoyé à un expert chargé du contrôle, ou à l'entreprise Kaufman elle-même, juge et partie un peu, pour cette première tranche de travaux.

Monsieur le Maire, comme les citoyens et les associations qui sont bien plus nombreux que vous ne le dites, j'ai besoin d'en savoir un peu plus. Quelles réponses apportez-vous à ce rapprochement entre un coût diminué malgré l'inflation et la réalité de la dépollution? Où vont vraiment les sols excavés si dangereux? Qu'a donc reçu la décharge d'Hazketa en provenance de Marinadour? N'avons-nous aucun souci à nous faire, nous qui sommes responsables de ces sols que les pollueurs ont eu le droit de ne pas dépolluer? Les travailleurs exposés ont-ils été protégés des contaminations, les habitants des inhalations et l'Adour des percolations?

Je ne fais absolument aucun procès d'intention, vous le savez, ces questions-là m'intéressent comme elles intéressent de nombreux habitants et associations. Je considère que la surveillance et la transparence, c'est notre affaire et donc je vous demande, M. le Maire, où nous en sommes. Il y a peut-être des réponses très simples à toutes ces questions, encore une fois aucun procès d'intention et je vous remercie de me répondre.

M. le Maire : Bien écoutez chère madame, effectivement je vous confirme que l'opération Marinadour en porte d'agglomération est une opération très importante de requalification urbaine et je pense que toutes les Bayonnaises et tous les Bayonnais s'y intéressent.

D'ailleurs, il y a eu plusieurs réunions publiques où nous avons nous-mêmes été surpris par la participation de nos concitoyens pour présenter le projet, d'abord avec les opérateurs, et ensuite, lorsqu'il a été question des espaces publics, puisque c'est de cela dont on parle où effectivement donc il y a eu une concertation (Mme Bisaut est au courant), qui s'est établie avec les gens qui étaient intéressés pour voir ce qu'on attendait comme espaces publics puisque les espaces publics c'est la compétence de l'agglomération, essentiellement, très peu de la ville.

Alors le site pollué : il est pollué depuis plus d'un siècle. On le sait, ce n'est pas une surprise. Alors vous faites état de ce que M. Rigaber disait que cela coûterait à l'époque, combien cela coûte aujourd'hui. Il y a quand même un élément à prendre en considération, c'est que la communauté d'agglomération a partagé la facture en deux. Voilà, il y a 2 M€ pour l'opérateur et il y a eu 2 M€ qui sont venus impacter la communauté d'agglomération à travers le prix du foncier. Donc, nous avons diminué de la moitié la facture de l'acquisition pour Kaufman et Broad. On a quand même touché un chèque de plus de 5 M€, je vous rassure.

Alors ces affaires de dépollution, moi je n'y connais rien, je vous le dis. Je n'ai pas honte de le dire, je n'y connais rien. Je ne suis pas un expert mais j'ai quand même un petit peu de feeling, un petit peu d'expérience, et je me doutais que ce serait, à un moment donné, un sujet de polémique et qu'il valait mieux que les choses soient, on ne peut plus claires. Alors bien sûr d'abord, la surveillance de cette opération c'est quand même les services de l'Etat que je sache, c'est la Dreal qui s'occupe de ce dossier, qui le suit et qui a donné les autorisations de dépollution. Comme je me méfiais un peu, et que c'est un opérateur privé (ce n'est pas un opérateur public, je ne soupçonne personne mais enfin réduire les coûts à peu près de la dépollution pour gagner un peu d'argent, c'est toujours quelque chose d'envisageable), j'ai demandé à un cabinet d'expert, rémunéré par la communauté d'agglomération, pour suivre au jour le jour cette dépollution. Nous en sommes là aujourd'hui et elle se fait et elle se fera dans les règles fatalement.

La difficulté que nous avons ou qu'ils ont aujourd'hui, c'est qu'il y a une discussion au niveau de Kaufman et Broad et de l'Etat pour savoir quoi faire, parce que c'est très compliqué, en fonction de la pollution du foncier, elle n'est pas la même partout. Et, en fonction de cette pollution, on ne va pas mettre en stock, au même endroit, une dépollution de type A et une dépollution de type B ou C. Donc ils sont en négociation aujourd'hui pour terminer la dépollution sur la partie qui est probablement la plus polluée parce qu'on savait qu'elle était là, et donc on le vérifiera, mais c'est une discussion aujourd'hui entre l'opérateur et l'Etat. Nous suivons cela à travers un cabinet d'experts parce qu'il y a des cabinets spécialisés pour suivre ces affaires-là.

Vous vous étonnez, vous posez des questions, d'ailleurs tout à fait légitimement. Vous êtes passionnée par ces questions là, vous avez raison de les poser. Moi, je ne suis pas au courant en termes de compétence, donc je me suis appuyé sur un cabinet extérieur, reconnu, pour faire en sorte que cette dépollution soit exemplaire. Il y a en plus de cela, une découverte également à travers les sondages géologiques. Là, on est sur Kaufman et Broad c'est-à-dire sur l'îlot A, quand vous sortez du pont Grenet c'est à droite, mais il y a l'îlot B et ce n'est plus Kaufman et Broad, c'est Eiffage. Et donc les services de l'Etat nous avaient dit : il n'y a pas de pollution de ce côté. Il y en a une. La dépollution va coûter 2 M€ sur ce côté-là.

Donc c'est un site pollué mais ce n'est pas parce qu'il est pollué qu'on ne doit rien y faire pendant des siècles. Il faut prendre les précautions nécessaires, il faut que tout se fasse dans les règles de l'art. C'est bien évidemment ce que j'essaie de faire à travers un cabinet d'expertise et je n'ai pas été saisi par les services de l'Etat qu'il y ait un problème particulier sur cette dépollution. Il a fait un temps épouvantable pendant deux mois, et l'eau que vous voyez là, d'ailleurs, n'est pas de l'eau qui remonte mais de l'eau qui est descendue. Ils ont creusé mais ils n'ont pas atteint la nappe dessous, contrairement à la Féria quand elle a été faite où, là, ils étaient dans la nappe. Donc c'est de l'eau de pluie qui stagne là et aujourd'hui ils ont, je dirais, suspendu, en attendant que l'Etat et Kaufman et Broad se mettent d'accord sur la destination de cette pollution qu'on va évacuer.

Alors cela retarde un peu le projet. Comme, bien entendu, en termes de commercialisation aujourd'hui du logement, je ne suis pas sûr que cela force très, très fort, on sait très bien que cela s'est tassé, donc c'est peut être une façon aussi de gagner indirectement du temps par rapport à la commercialisation qui va continuer d'avancer pendant les travaux qui ont pris un peu de retard. Je ne suis pas né de la dernière pluie. Moi ce qui m'intéresse Madame, c'est que cette dépollution soit exemplaire. Je dois dire que j'y veille sinon je n'aurai pas pris ce cabinet, parce qu'il n'est pas donné, mais je voulais véritablement avoir un juge arbitre au milieu qui puisse surveiller toutes les opérations au jour le jour. Voilà ce que je pouvais vous dire chère madame.

Sur le projet lui-même vous êtes d'accord ?

Mme Pibouleau-Blain : Sur la délibération, oui bien sûr.

M. le Maire : Sur la délibération et sur le projet ?

Mme Pibouleau-Blain : Nous verrons Monsieur.

M. le Maire : Vous attendrez la fin pour juger ?

Je vous remercie chère madame. Alors sur cette délibération, pas d'observations autres que celles de Mme Pibouleau-Blain ?

Adopté à l'unanimité.

INFRASTRUCTURES

20. Instance régionale de concertation de la gare de Bayonne – Avis de la commune sur les programmes d'aménagement SNCF.

M. le Maire : C'est nouveau. C'est la première fois qu'on délibère sur les programmes que nous montrent Gares et Connexions, sur les projets qu'ils ont, sur les gares n'est ce pas, Bayonne, Biarritz etc... enfin les gares d'une certaine importance.

Les collectivités sont désormais appelées à prendre part à ces instances régionales de concertation des gares comme membres associés. Ainsi, la nouvelle instance de gouvernance, organisée par Gares et Connexions, le 17 décembre dernier en sous-préfecture, a examiné le programme pluriannuel d'investissements de 2012 à 2016 qui porte exclusivement sur le bâtiment voyageurs de la gare bayonnaise. En raison des lacunes décrites en note de synthèse, et signalées en sous-préfecture en direct aux intéressés, et jusqu'à obtenir des assurances sur la prise en compte des enjeux définis, la ville de Bayonne ne peut émettre qu'un avis défavorable au programme d'investissement proposé.

Je m'explique. Je serai lundi au Mans, à une réunion de travail avec le plus grand architecte français en matière de gare, qui a fait celle du Mans notamment, M. Duthilleul. Et le lendemain, je serai à Nantes pour voir le bus à haut niveau de service et pour voir les navettes fluviales. Et donc par rapport au projet bayonnais et pas sur GPSO dont on ne sait pas quand est ce que cela se fera mais sur Sud Europe Atlantique, c'est-à-dire Tours-Bordeaux, nous allons passer de 1 million de voyageurs à 2 millions de voyageurs. Nous sommes incapables aujourd'hui, de les accueillir dans la gare actuelle et le montant des investissements prévus n'est pas du tout à la hauteur de ce que nous attendons. On l'a fait savoir, je me suis occupé de cela auprès des instances régionales et je signale que M. Rousset m'a appuyé après les courriers que je lui avais adressés. Nous allons avoir une véritable réunion de travail sur ce que sera le modèle de la gare de Bayonne dans le cadre d'un pôle d'échanges multimodal. Ce que nous propose SNCF n'a aucun sens, ça n'a aucun intérêt pour nous, ce n'est pas le projet que nous voulons et ce n'est pas le projet dont nous avons besoin. Donc on repart à zéro, mais là, puisque nous sommes amenés à être sollicités pour donner un avis, bon 1,1 M€ sur 4 ans, 5 ans avec le projet que nous avons en face, cela ne marche pas. Donc la communauté d'agglomération, qui était sollicitée elle aussi, a donné un avis défavorable sur la proposition qui nous a été faite par SNCF. Mais depuis, on a réenclenché les discussions avec Gares et Connexions et on doit rencontrer, très prochainement, le 18 à Bordeaux, Mme Gatineau.

M. Bergé : Comme vous le rappeliez M. le Maire, le décret gare du 20 janvier 2012, crée une segmentation des gares entre gare d'intérêt national, gare d'intérêt régional et gare d'intérêt local.

Concernant les gares d'intérêt national, ce qui nous concerne précisément à Bayonne, ont été créées des instances régionales de concertation. Les régions de France, via un positionnement de l'ARF, ont refusé de prendre la présidence de ces instances qui n'entrent pas dans le cadre de leurs compétences. C'est ce que j'avais d'ailleurs précisé à l'occasion de la première réunion organisée le 17 décembre à Bayonne. En outre, les régions ont émis de nombreuses réserves concernant la composition et la périodicité des rencontres de ces instances.

De manière plus problématique, les documents transmis par Gare et Connexions ne permettent pas d'établir le lien entre la liste des plans d'actions par typologie (obligations réglementaires, patrimoine, service en gare) et les coûts associés. Seule était aujourd'hui lisible l'augmentation exponentielle de l'impact des investissements de Gare et Connexions sur le compte transporteur, c'est-à-dire sur les régions.

La région Aquitaine a donc demandé à Gare et Connexions d'étayer les investissements et notamment les plus coûteux sur Bayonne. Comme vous le disiez, le président Rousset a saisi la SNCF pour lui demander de mener des études permettant d'adapter le bâtiment voyageur en vue de la mise en service des LGV. De la même manière, le président Rousset a saisi RFF afin de lui demander de présenter les aménagements du plateau ferroviaire en vue de la mise en service notamment des LGV, mais également du futur cadencement et de la potentielle ligne Dax/Saint-Sébastien que nous appelons tous de nos vœux.

Pour ces raisons, la région Aquitaine avait rendu un avis négatif en séance plénière du 17 décembre, l'après-midi de la fameuse réunion. Ceci cumulé aux raisons évoquées par vous-même, notre groupe soutient l'avis défavorable présenté par la majorité.

M. le Maire : Je vous remercie. C'est un secret peut-être pour personne mais on travaille avec Matthieu qui nous représente à la région, sur tous ces sujets d'infrastructures, sur le port de Bayonne et je crois qu'on arrive à travailler de façon très constructive et dans l'intérêt général. Donc je vous remercie Matthieu.

M. Etcheto : Juste très rapidement un mot pour aller dans le sens de cette cohérence entre les diverses collectivités sur le caractère multimodal de cette gare et de son espace. C'est vrai que nous, nous nous sommes intéressés au Conseil général, pour faire de cette gare le terminus de nos lignes interurbaines qui pour l'instant s'arrêtent à la place des Basques, mais dont évidemment l'intérêt serait qu'elles puissent, pour une connexion au réseau ferré, se connecter place de la République ou devant la gare au réseau ferré et au réseau intra-urbain.

M. le Maire : C'est l'objet du pôle multimodal, donc c'est un éclatement de tous les moyens de transport qu'on vienne ou qu'on reparte. C'est une étoile en quelque sorte de desserte, donc de la gare de Bayonne, et bien entendu, nous travaillons, toutes les collectivités dessus. Parce qu'il y avait un malentendu au départ : ils étaient persuadés qu'on était intéressé sur des gros travaux de la gare de Bayonne, à l'échéance GPSO. GPSO c'est Bordeaux/Hendaye, ou Bordeaux/Toulouse. Mais en fait ce n'est pas cela du tout. L'échéance c'est 2017/2018 quand la LGV va arriver à Bordeaux et qu'on va passer ici à 2 millions de voyageurs. Ce n'est pas à l'échelle 2025 ; donc de ce côté-là, il fallait réajuster le calendrier. C'est ce que nous sommes en train de faire les uns et les autres, bien entendu, en se félicitant que la gare de Bayonne soit la gare du Pays basque, puisque toute la desserte du Pays basque partira de la gare de Bayonne.

Mme Pibouleau-Blain : Ah, vous savez que quand on parle de gare et de LGV, moi j'ai quelque chose à dire forcément.

M. le Maire, je suis entièrement d'accord avec vous sur le fait de critiquer ce qui est proposé. Moi, je ne vais pas vous dire que ce programme est une bonne nouvelle, c'est l'évidence. En revanche, je vais vous dire que je ne suis pas d'accord sur les enjeux que vous avez donnés pour cela. Vous ne serez pas étonné.

M. le Maire : Oui, je suis toujours étonné moi.

Mme Pibouleau-Blain : Oui, sur la LGV sans doute. Alors ce n'est pas une bonne nouvelle quant aux besoins des voyageurs bien sûr, d'autant qu'il se double de restrictions de personnel accueillant le public. Parce qu'en ce moment, la SNCF fait assez fort quand même. Il est certain que s'il fallait hiérarchiser, l'accessibilité me paraît quand même la grande laissée pour compte. Rappelons qu'avec les directives, nous sommes encore loin du compte à Bayonne dans le domaine de l'accessibilité des transports. Malheureusement, l'intermodal aussi faisant l'objet de tous les désirs mais peinant à voir le jour autour de la gare, et cela, c'est plutôt de votre ressort.

En revanche, moi je vais vous dire M. le Maire, mes chers collègues, moi j'avoue quand même mon amusement à voir les chantres de la ligne à grande vitesse aussi dépités. Parce qu'enfin, il n'y a que les gens qui croient à cette LGV pour croire aux chiffres inflationnistes honteusement erronés, ou alors « non communiqués », concernant les trafics.

Alors dites-moi : Qui que ce soit peut-il encore ignorer que les chiffres de RFF pour l'horizon 2017 sont faux ? Qui peut ignorer aussi la dette abyssale du service public de transport et son manque de liquidités ? Qui ignore comment on a dégoûté les usagers du ferroviaire qui reprennent la voiture faute de trains de proximité, cadencés et en nombre suffisant ? Qui ignore l'ouverture à la concurrence du marché du transport contre l'opérateur public ? Qui ignore aussi comment on a plombé le transport multimodal et le fret aujourd'hui quasi inexistant ?

Alors moi je veux bien qu'on fasse des projections mais je vais en dire un petit mot. Voilà bien le résultat de politiques bien dénoncées par les populations, niant les besoins des voyageurs d'une part, et coulant le fret en favorisant l'aberrante autoroute ferroviaire au détriment du wagon isolé et du conteneur. Et on vient s'étonner aujourd'hui ici que la SNCF ait peu d'ambitions !

Alors ce qui est erroné, moi je crois, c'est votre analyse. Non seulement tant d'erreurs libérales ont été commises, que la SNCF ne sait plus où elle en est dans sa mission de service public, de filiales en suppressions de postes, mais tout repose sur des chiffres de trafic fantaisistes créés de toute pièce par RFF pour valider le projet de LGV. Vous le savez pourtant, M. le Maire, personne ici ne l'ignore, toutes les études, CITEC ou autres, l'ont montré.

Alors je vous donne un exemple, je vous laisse juge. RFF prévoit, vous venez de le dire, 2,8 millions de voyageurs avec 37 arrêts TGV et 80 TER en gare de Bayonne, ce qui fait 117. On peut voir facilement la supercherie. Prenez Avignon : gare de 2,7 millions de voyageurs, cela serait comme Bayonne selon vos prévisions, et bien ça fonctionne avec 60 trains et pas le double, parce que 117 ce n'est pas loin de 120. Alors où est-ce qu'on va avec des chiffres pareils ?

Donc, quand on veut faire croire à un résultat, la saturation des sillons existants par exemple, parce que c'est quand même là-dessus que vous argumentez, on fait varier le nombre de trains prévus. Que ne ferait-on pas pour obtenir cette LGV alors que les populations attendent, elles, d'être bien desservies par des trains de proximité ! C'est quand même l'urgence.

La SNCF vient de publier ses comptes annuels dans le cadre d'une politique d'austérité : chiffre d'affaires en hausse de 3 %, mais en retrait de 1,3 % par rapport aux prévisions. Les dépenses de personnel sont des variables d'ajustement, 1 044 en moins à l'EPIC en 2012, pour préserver, parce que l'Etat a préservé ses dividendes, 209 millions de dividendes. Alors oui, le service public bat de l'aile, et ce n'est pas l'austérité imposée aux Français et aux Espagnols qui leur permettra de voyager en train, qui est jugé par tout le monde comme trop cher. Aujourd'hui, des LGV ne sont pas rentables, vous ne pouvez pas l'ignorer, et toutes les prévisions de croissance, quand même quand on parle de Bilbao à Bordeaux en passant par Bayonne, confirment la nécessité de renoncer aux grands projets coûteux et inutiles pour l'économie, à effet « pompe aspirante » et « démenageant le territoire » selon l'étude Delaplace, qu'on n'est pas censé méconnaître non plus.

Alors il y a des choix à faire, vous l'avez dit tout à l'heure, mais moi je suis bien d'accord : j'espère que la commission nationale Mobilité 21 en sera un bon juge puisqu'elle siège ce jour sur la hiérarchisation des grands projets structurels et doit rendre sa réponse. Je ne sais pas si vous l'avez, moi je ne l'ai pas encore, aujourd'hui elle siégeait.

Votre rapport ne montre qu'une chose M. le Maire, mes chers collègues : c'est que la SNCF et RFF n'y croient pas non plus à cette croissance, puisqu'ils n'aménagent pas plus le hall que les quais. Alors, dans votre logique d'un gain de temps de 4 mn entre Bayonne et Bordeaux, pour tant d'argent, vous aspirez à un grand chamboulement. Moi je comprends : vous voulez développer Bayonne, je ne vous donne pas tort sur ce point-là, mais moi j'aspire avant tout à ce que l'on revienne à une logique faisant du ferroviaire de proximité, oui, de proximité, une priorité. Et cela c'est un besoin immédiat, pressant, pour les usagers en colère dont pas mal ont perdu leur travail. Si vous voulez vous battre, alors on peut se battre ensemble pour les droits des handicapés, c'est certain, l'accessibilité c'est une priorité, et pour l'inter-modalité sur laquelle nous avons beaucoup de retard. On peut aussi réclamer ensemble les trains de proximité que les voyageurs n'ont plus car les travaux ont bon dos. Mais ne justifiez pas votre rejet de ce programme qui est effectivement rejetable par l'arrivée d'une très hypothétique et absurde ligne à grande vitesse, pleine de voyageurs, que vous seul voyez. Ce n'est qu'un mirage de la moribonde croissance libérale ! Et je ne suis pas la seule à le dire.

M. le Maire : C'est une opération de diversion. Vous nous parlez de choses qui sont complètement en dehors des compétences municipales ; on délibère sur un sujet et vous nous faites un couplet que je connais par cœur, avec bien sûr des statistiques qui sont toujours celles que vous avez commandées à un bureau suisse et dont vous faites référence systématiquement. Vous l'avez payé, ils vous ont servi, ils vous ont donné ce que vous attendiez de l'étude.

Mme Pibouleau-Blain : Non pas du tout !

M. le Maire : Bon écoutez, je vais vous dire une chose Madame. Moi je vous respecte, vous êtes contre, vous avez le droit mais n'assénez pas des certitudes parce que sur ce sujet-là, moi je crois que j'ai des convictions et je soutiens la LGV depuis le départ.

Je ne suis pas le seul et le président de la région la défend aussi et cela ne l'a pas empêché d'être élu triomphalement aux dernières élections, malgré toutes celles et tous ceux qui barrent les routes ou les tracteurs qui défilent dans Bayonne. D'accord ? Alors vous êtes une minorité, vous refusez de voir ce qui se passe ailleurs, c'est votre problème.

Maintenant je répète : aujourd'hui ne pas concevoir que la LGV qui irrigue un territoire, c'est indispensable pour l'avenir, vous savez moi je ne monterai probablement jamais dedans, mais enfin j'ai la conviction que ça sera utile. Voilà c'est tout. Alors vous avez vos opinions, chacun peut avoir les siennes ; pour ma part avec le président Rousset, dès le départ, j'ai soutenu et je continue de le faire à la tête de la communauté d'agglomération, j'ai soutenu la Ligne à Grande Vitesse. Nous continuons à financer Sud Europe Atlantique, c'est-à-dire Toulouse/Bordeaux et j'espère bien ensuite que dans le cadre de la hiérarchisation dont vous parlez, avec une réunion qui se tient je crois aujourd'hui ou demain, et bien on puisse avoir satisfaction.

N'oubliez pas également, chère madame, qu'il y a 1 milliard d'euros de l'Europe sur la portion transfrontalière. Et si on ne le fait pas ici, elle partira ailleurs, on ne la reverra pas. Vous gardez vos convictions et je les respecte parfaitement, sincèrement, mais je ne les partage pas.

M. Bergé : Je ne reviendrai pas sur le débat de la LGV mais je ne peux pas laisser dire de toute manière que la région fait le choix de la LGV contre les autres modes de transport et surtout contre les dessertes de proximité. Juste pour vous dire, la convention d'exploitation avec la SNCF, ce sont 180 M€ par an payés par la région. Depuis une dizaine d'années, nous sommes à une augmentation de 7 % de la fréquentation des TER. Cette année au budget primitif 2013, la région Aquitaine a voté 50 M€ pour l'achat de nouveaux matériels. D'ici 2015, l'ensemble des trains TER aura été renouvelé. C'est-à-dire que les usagers d'Aquitaine monteront tous dans des trains neufs. Et pour terminer, la région Aquitaine, pour ce qui est des réseaux de proximité, a financé hors compétence, et continuera à financer hors compétence, la rénovation de la ligne Saint-Jean-Pied-de-Port/Bayonne et nous sommes en train de parler de 23 M€.

Donc je pense que nous pensons à la proximité.

Il y a également un autre dossier de proximité sur lequel nous comptons travailler : c'est cette fameuse liaison transfrontalière Dax/Saint-Sébastien qui nous amènera des solutions en termes de déplacements périurbains et de déplacements transfrontaliers. Je crois en tout cas que l'ensemble des acteurs locaux sont convaincus de la nécessité de cette mise en place, et moi j'appelle les politiques locaux à continuer à m'appuyer à la région sur cette demande.

M. le Maire : Nous partageons tout à fait la même ligne mon cher Matthieu. Après c'est normal, il y a des gens qui sont sincères et qui ont des convictions qui ne sont pas les nôtres. Ils les expriment, on les respecte mais nous essayons, nous, d'aller de l'avant dans le cadre de nos convictions partagées.

Alors ce rapport, après un détour champêtre à travers la démonstration pas convaincante, mais brillante de Mme Pibouleau-Blain, nous allons passer au rapport suivant.

Adopté à l'unanimité.

COMMERCE

21. Participation de la Ville à l'opération « Ma carte VIP Bayonne commerces ».

Mme Castel : En 2012, l'Office de commerce de Bayonne a initié la création d'un système de fidélisation de la clientèle à travers la diffusion d'une carte de fidélité dénommée « Ma carte VIP Bayonne commerces ». Cette diffusion a débuté au cours du deuxième semestre et 2 700 cartes aujourd'hui ont été diffusées. Et à peu près 50 commerçants ont adhéré à ce nouveau système. La Ville souhaite participer à cette opération destinée à promouvoir le centre-ville commercial, en diversifiant la liste des générosités offertes aux clients fidèles afin de la rendre plus attractive. Le terme de générosité peut faire sourire mais c'est le terme marketing utilisé pour les offres faites par les commerçants à leurs clients fidèles et pour les offres faites aussi par un certain nombre de partenaires de l'ODC qui ont adhéré à cette action de fidélisation. Ainsi, 1 500 tickets représentant unitairement une heure de stationnement dans les parcs en ouvrage seront offerts chaque mois par la Régie du stationnement. Ce pendant 3 ans, jusqu'au mois de mai 2015 et à hauteur de 18 000 €. Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette participation.

M. le Maire : Pas d'observation ? Rapport adopté. Ça fait partie donc des déclinaisons de l'aide au commerce bayonnais.

Adopté à l'unanimité.

TOURISME ET ANIMATIONS

22. Candidature de la commune de Bayonne au statut de « Station classée de tourisme » - Pièce complémentaire au dossier.

M. Etchegaray : Rapport de pure forme mes chers collègues. Il s'agit uniquement de compléter par une délibération notre dossier pour le statut de la « station classée de tourisme ».

Adopté à l'unanimité.

23. Tarifs applicables à la mise à disposition des halles municipales au profit de professionnels organisateurs d'animations.

Mme Castel : L'Office de tourisme a été sollicité par des professionnels de l'événementiel désireux d'utiliser les installations des halles municipales afin d'organiser notamment des soirées gastronomiques à thèmes.

L'association « L'Effort des Halles » ayant accueilli favorablement cette proposition et la Ville y voyant une occasion de développer l'activité commerciale et touristique, il est demandé au conseil municipal d'approuver les tarifs et conditions de mise à disposition fixés en note de synthèse.

M. le Maire : C'est de l'animation autour des halles. Au sujet des halles, on n'en a pas parlé dans les orientations budgétaires, ces halles ont 20 ans, elles ont quand même un peu vieilli et donc elles vont être complètement réhabilitées que ce soient les peintures extérieures. La pierre s'est beaucoup abîmée, donc tout le pourtour va être refait également pour fin 2013. Donc vous allez avoir des travaux importants sur les halles qui vont les remettre à neuf.

Adopté à l'unanimité.

FETES TRADITIONNELLES

24. Corso 2013 - Conventions de mise à disposition d'un local au profit des associations participantes et versement d'acomptes.

Mme Bisauta : Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer, non pas avec les huit associations participantes mais les dix, il y a une petite modification. Se sont rajoutées les associations Moto Club BAB Sud Landes et Fête Animation. On vous propose de le faire en séance et sur ce rapport pour éviter de revenir à un prochain conseil municipal pour rajouter ces deux associations. Versement, à chacune d'entre elles, d'un acompte de 2 000 € pour la confection des chars. Le solde sera versé à l'issue des fêtes, après production du classement.

Adopté à l'unanimité

25. Concours d'affiche pour l'édition 2013.

Mme Bisauta : Bon, si les chars n'ont pas posé problème, peut-être que les affiches vont appeler plus de commentaires. Il y a toujours des sujets importants comme cela et d'autres qui le sont moins.

Afin de garder un niveau qualitatif conforme à la renommée de cet événement, la commission extra municipale des fêtes propose de modifier le concours en le réservant exclusivement aux professionnels du graphisme, en augmentant le prix du vainqueur porté à 4 000 € et en laissant au seul jury le choix du lauréat, étant entendu que le vote du public se fait désormais via des représentants intégrés dans le jury. Il est demandé au conseil municipal d'approuver le principe de ce concours et d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à son organisation.

Cette idée est venue là, enfin la commission des fêtes a travaillé pour modifier, encore une fois, le règlement du concours parce qu'on n'a pu que constater un désintérêt assez croissant du public et des auteurs pour ce concours. En 8 ans, le nombre de projets d'affiche est passé de 400 à 98. Une baisse significative de la quantité mais aussi de la qualité des œuvres présentées. Donc, c'est une nouvelle mouture qui est proposée par la commission des fêtes après beaucoup de débats et de réflexions.

On espère que cela produira ses effets, en augmentant un petit peu le prix, je pense que ce n'est pas quelque chose qui sera déterminant, mais en réservant la consultation aux professionnels. Ceci, par contre, c'est un élément qui peut être important, avec des mesures de publicité accrues et peut enfin amener dans le jury des personnalités du monde des arts et de la communication, et aussi l'idée, pour ceux qui vont participer, de se trouver confronter dans un jury à des professionnels qui ont déjà un renom dans la profession. Voilà c'est donc ce qu'a proposé la commission des fêtes pour essayer d'améliorer la qualité des œuvres présentées au concours d'affiche.

M. Bergé : Pour avoir participé à la commission, et ce n'est pas du tout une volonté de polémiquer, on est bien d'accord que c'est « sans conviction » qu'on a adopté ce nouveau règlement puisqu'il y avait une désaffection du concours initial et d'autre part, il y a eu des débats riches à l'occasion de la commission des fêtes et notamment sur la nécessité, le ressenti, la volonté des acteurs de cette commission qui pour tous sont attachés à Bayonne et à ses fêtes, de retrouver une identité du type de celle d'Arnaud Saez. Alors bien évidemment on ne va pas recréer un Arnaud Saez immédiatement, mais je pense qu'il pourrait être intéressant de vouloir engager le concours dans la durée, c'est-à-dire laisser également à des auteurs, la possibilité de pérenniser, de donner un ton et une identité à cette affiche. Qu'on ne soit pas dans l'ordre juste d'une affiche qui annonce les fêtes de Bayonne mais de quelque chose d'identitaire. Donc l'idée sera peut-être dans les prochaines années pour la commission de travailler à comment on pourrait organiser un concours et pérenniser avec un gagnant qui pourrait se faire la main sur 2/3 années, puisque la problématique d'une seule année, surtout quand on a affaire à des publics qui ne sont pas bayonnais, c'est qu'ils veulent souvent intégrer tous les mêmes codes dans la même affiche. C'est-à-dire on retrouve la vache, on retrouve la cathédrale, on retrouve le danseur basque alors que justement la vraie capacité d'Arnaud Saez était de décliner, année après année, les différentes thématiques. Donc la volonté d'intégrer dans le long terme un artiste pourrait être quelque chose d'assez intéressant.

M. le Maire : On est d'accord, mais n'est pas Arnaud Saez qui veut.

M. Ugalde : Pour compléter la réflexion de Matthieu, le fond du problème, si je puis dire, parce que tout est relatif par rapport à ce qu'on vient de se dire depuis 3 heures, c'est qu'effectivement il y avait le syndrome Arnaud Saez qui planait sur toutes les têtes en permanence, et qu'on en fait, comme certains, une espèce de complexe en permanence. Et donc en sortir, même avec une capacité qu'on aura à mon avis à assumer, un choix qui ne va pas être forcément compris par tout le monde, c'est pour cela qu'on a intérêt à être unanime à mon avis et les plus solidaires possibles sur cette question-là. En sortir par un choix qui va pouvoir être qualifié d'élitiste au départ puisqu'on va s'adresser à des professionnels, c'est une façon aussi de s'extirper de ce qui nous a menés à l'échec à travers les chiffres dont Martine vient de parler.

M. le Maire : Je vous remercie. On souhaite que ce soit couronné de succès.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.
Adopté à la majorité.

26. Lotissement du Petit Basque, avenue Henri de Navarre – Accord sur la réalisation d'un bâtiment de commerce de détail et sur l'abrogation du cahier des charges du lotissement.

Mme Castel : Toujours propriétaire du lot n° 1 dudit lotissement, la Ville de Bayonne est sollicitée sur ces demandes en qualité de colotie. Aussi, il est demandé au conseil municipal de donner son accord sur la réalisation d'un bâtiment de commerce de détail et sur l'abrogation du cahier des charges du lotissement Petit Basque.

Juste une information, ce commerce de détail serait un fleuriste.

Adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE IMMOBILIER

27. Travaux d'aménagement intérieur de la Maison de la ville sise esplanade Jouandin – Protocole d'accord amiable.

M. Escapil-Inchauspé : En raison d'une difficulté technique, le maître d'œuvre et les entreprises concernées ont proposé au maître d'ouvrage la prise en charge intégrale des conséquences financières résultant du changement opéré. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer le protocole d'accord amiable correspondant, établi dans le cadre des dispositions de l'article 2044 du code civil et rédigé sur les bases indiquées en note de synthèse.

Adopté à l'unanimité.

28. Gymnase du Polo Beyris – Travaux de réfection - Autorisation du dépôt des déclarations réglementaires.

M. Escapil-Inchauspé : Afin de réaliser les travaux décrits en note de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à déposer, au nom de la commune, les déclarations nécessaires relevant des dispositions du code de l'urbanisme et du code de l'habitat et de la construction.

M. le Maire : Ce sont de très gros travaux puisqu'il y a une poutre de soutènement qui était pourrie et qui finalement mettait en grave danger l'ensemble de la structure. D'autant plus que la toiture est lourde, elle est en tuile, et donc après des expertises, on est arrivé à des solutions techniques qui vont permettre, non pas de le démolir comme on l'a craint un moment, mais véritablement remettre à neuf de façon plus douce, je dirai, ce bâtiment pour un coût qui sera probablement non négligeable. Mais enfin aujourd'hui il est fermé ; le gymnase du Polo Beyris est un endroit fréquenté et il convenait de mettre un terme à l'absence d'utilisation pour ce gymnase. Mais ce sera lourd.

Adopté à l'unanimité.

29. Site de Bellecave quartier Saint-Etienne – Aménagement du centre horticole municipal – Autorisation du dépôt de deux demandes de permis de construire.

M. Gouffrant : Afin de réaliser le transfert des serres municipales du site de Caradoc vers le site de Bellecave, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à déposer, au nom de la commune, les deux demandes de permis de construire décrites en note de synthèse.

M. le Maire : Je vous précise que cette belle propriété de Bellecave, où se trouvent d'ailleurs les corrales aujourd'hui, a été achetée par la ville, c'était en 2009. Pour ce qui est de Caradoc, je me suis renseigné tout à l'heure, parce que je me suis posé la question de savoir quand est ce qu'on avait acheté Caradoc : on a acheté Caradoc en 1952.

Adopté à l'unanimité.

30. Travaux d'entretien des écoles été 2013 – Autorisation du dépôt des déclarations préalables de travaux.

Mme Dumas : Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à déposer au nom de la commune, pour les différentes opérations d'entretien décrites en note de synthèse, les déclarations préalables de travaux correspondantes.

M. le Maire : Vous avez vu en note de synthèse les écoles qui étaient concernées.

Adopté à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

31. Modification du tableau des effectifs.

Mme Durruty : Il est demandé au conseil municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs, telle que présentée en note de synthèse où vous l'observerez il y a un grand nombre de transformations de postes puisque la semaine passée a eu lieu la commission administrative paritaire pour l'avancement de grade, et donc bien évidemment nous avons essayé de proposer le meilleur avancement possible au maximum d'agents.

M. le Maire : Et dans un contexte pas forcément très simple, nous essayons de privilégier quand même le personnel à travers des aides conséquentes, que ce soit à l'assurance chômage, que ce soit avec des tickets restaurants, que ce soit avec un certain nombre de prestations qui ont un coût et qui je pense mettent les salariés de la ville de Bayonne en très bonne position par rapport à ce qui se passe dans d'autres collectivités, que bien sûr je ne nommerai pas.

Adopté à l'unanimité.

32. Recours aux contrats emploi d'avenir.

Mme Durruty : Suite à la loi du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir, la Ville de Bayonne souhaite poursuivre son engagement pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes, comme elle l'a déjà fait en participant aux différents programmes mis en place à cet effet et plus récemment en accueillant notamment des apprentis. Aussi, il est demandé au conseil municipal d'approuver le principe de recrutement de jeunes dans le cadre des contrats emploi d'avenir, en fonction des besoins et des capacités d'accueil des services et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dispositif, et notamment les contrats de travail.

Mme Capdevielle : Nous constatons avec beaucoup de satisfaction que vous êtes revenu sur votre déclaration de fin d'année, aux termes de laquelle vous indiquiez que la commune n'allait pas recourir aux contrats emploi avenir.

M. le Maire : J'ai dit ça moi madame ?

Mme Durruty : Non, non jamais.

Mme Capdevielle : Il y a eu une communication de la ville et M. Millet-Barbé l'avait dit.

M. le Maire : Mais M. Millet-Barbé, il est ici, il n'est pas là. Ah voila, alors ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit à ce sujet.

Mme Capdevielle : Bien sûr nous allons voter pour cette délibération car notre collectivité ne peut pas rester en dehors de ce dispositif qui s'inscrit avec le contrat de générations dans le cadre de nouvelles politiques en faveur des populations les plus éloignées de l'emploi.

Un : il y a urgence ; deux : les objectifs de ce type de contrat sont l'emploi durable ; trois : la loi a posé les conditions pour une réussite à terme.

Ce dispositif répond à une urgence sociale. Je n'ai pas envie de vous abreuver de chiffres, on est en fin de conseil, mais juste quelques-uns, pour dire à quel point nous sommes dans une situation urgente vis-à-vis des jeunes : plus de 120 000 jeunes sortent du système scolaire chaque année sans aucun diplôme. En 2011, sur 2,8 millions de jeunes de 16 à 25 ans, plus de 500 000 jeunes sont sans diplôme, sans emploi ni formation et parmi les jeunes de moins de 25 ans qui ont un emploi, 48 % des jeunes sont en contrat précaire. C'est dire dans quelle situation est l'emploi des jeunes. Le gouvernement de Jean-Marc Ayrault s'est engagé à créer 150 000 emplois d'avenir sur plusieurs années.

Je le disais l'objectif, c'est l'insertion professionnelle des jeunes et l'accès à la qualification. L'objectif de ces contrats d'avenir est bien de faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes de 16 à 25 ans sans emploi, moins de 30 ans pour ceux qui sont également reconnus travailleur handicapé qui sont sans qualification ou très peu qualifiés, par leur recrutement dans des activités, dit la loi, à forte utilité sociale ou environnementale et à fort potentiel de créations d'emploi : ce sont les filières vertes et les filières numériques, le social, le médico-social, l'aide à

la personne, l'animation et les loisirs. Les emplois d'avenir sont destinés en priorité aux jeunes qui résident dans les zones urbaines sensibles ou de revitalisation rurale, dit la loi, qui sont, là encore, les plus touchées par le chômage. La mise en œuvre tiendra compte d'ailleurs, c'est intéressant et c'est nouveau dans la loi, d'une répartition équilibrée entre les femmes et les hommes pour ne pas privilégier une catégorie particulière et notamment par secteur d'activité en ouvrant le maximum certaines professions aux femmes.

Je termine en parlant des conditions de réussite pour permettre d'ailleurs une première expérience professionnelle réussie pour un jeune, c'est l'objectif des contrats d'avenir. Parce que malheureusement de nombreux jeunes, aujourd'hui, doivent faire toute une cascade de contrats précaires avant de pouvoir déboucher sur un CDI et donc l'objectif c'est justement que le jeune puisse acquérir les compétences et la qualification qui lui permettront ensuite de déboucher sur un autre emploi, cette fois-ci durable. Les jeunes devront bénéficier, et nous sommes très heureux que vous le fassiez, d'un suivi personnalisé. L'aide financière qui n'est pas neutre est de 75 % de la part de l'Etat et elle est justement attribuée au vu des engagements de l'employeur sur les possibilités de pérennisation des activités et les conditions de professionnalisation des emplois, notamment sur les conditions d'encadrement et de tutorat qui sont les conditions justement et les actions de formation. Je rappelle qu'en cas de non respect, la loi a prévu expressément, ce qui est nouveau, le remboursement par l'employeur et donc l'Etat sera très vigilant sur le respect de toutes les clauses du contrat.

Ce sont donc des emplois stables, des emplois de qualité qui ciblent les jeunes les plus en difficulté pour accéder à l'emploi, c'est un dispositif souple d'ailleurs que l'on peut adapter et faire évoluer en fonction du contrat. Les compétences acquises par le jeune dans le cadre de l'emploi d'avenir seront reconnues par une attestation de formation, une attestation d'expérience professionnelle ou alors une validation des acquis de l'expérience.

Dans ce combat contre le chômage, chacun doit prendre sa place. C'est bien que la ville de Bayonne prenne la sienne ; s'engager résolument pour l'avenir de la jeunesse, c'est un défi qui nous concerne tous et on est effectivement, M. le Maire et chers collègues, on est très heureux de pouvoir constater que notre collectivité s'engage dans ce processus.

M. le Maire : Alors ce que je voudrais répondre madame : l'objectif bien sûr est prioritaire, il est noble et personne ne conteste le dispositif lui-même.

Moi j'étais, à l'époque, lorsqu'il y avait les emplois jeunes ; on en a pris 32, je crois ici. Et il y en a combien qui sont restés à la Mairie ? 31. Je discute sans passion. Je dis simplement : on était dans une situation qui n'est pas du tout la même sur le plan économique. Donc vous n'avez pas, vous avez bien entendu, en fonction des besoins et des capacités d'accueil des services. Donc moi je ne suis pas hostile à la démarche, loin s'en faut : c'est pour cela que j'étais étonné tout à l'heure que vous disiez que je n'en prendrai pas. Vous me connaissez, je crois que je ne suis pas quelqu'un d'assez obtus pour refuser des propositions qui me paraissent légitimes quand ce sont des adversaires politiques qui les formulent. Donc, de ce côté-là, on fera ce qu'on peut, mais je n'irai pas prendre des gens que probablement on sera amené à garder après, dans le contexte qui est le nôtre.

On va essayer d'en prendre dans des secteurs ciblés avec, si possible, et en regardant les futurs départs à la retraite, des possibilités d'intégration dans les services sans mettre du sureffectif, comme on l'a fait pour les emplois jeunes.

On est tout à fait disposé à y aller et on y va. Donc on va faire une étude avec les services bien entendu, avec la mission avenir jeunes et Christian Millet-Barbé, puisque c'est la mission avenir-jeunes qui suit tout cela. Il y a également un tutorat, vous l'avez dit qui est nécessaire et en sachant également que le dispositif de financement, 75% par l'Etat dure 3 ans.

Il faut tenir compte de tous ces facteurs, je dirai, de façon à être à la fois efficace mais pas irresponsable. Voilà, c'est je pense, un discours équilibré, on est d'accord.

Mme Capdevielle : Je voudrais vous poser une question : est-ce que vous l'auriez voté le contrat d'avenir ? Je vous pose la question comme cela.

M. le Maire : Moi je l'aurais voté, oui.

Mme Capdevielle : Vous l'auriez voté, d'accord.

M. le Maire : Oui c'est sans problème, madame.

Adopté à l'unanimité.

33. Contrat de travail à durée déterminée – Chef de projet de rénovation urbaine PNRQAD centre ancien.

Mme Durruty : Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Madame Katia Haristoy, un contrat de travail à durée déterminée de trois ans, à compter du 1^{er} mars 2013, dans les conditions exposées en note de synthèse.

Adopté à l'unanimité.

34. Direction de la culture et du patrimoine - Attribution d'une gratification de stage à Madame Tiphaine Rollin.

Mme Durruty : Compte tenu de la participation de cette stagiaire à la mise en place et à l'animation des actions du label Ville d'Art et d'Histoire, il est demandé au conseil municipal d'accorder à Mme Rollin, une gratification correspondant à 12,50 % du plafond horaire de la sécurité sociale, soit à ce jour un montant brut mensuel de 436,05 €.

Adopté à l'unanimité.

35. Réalisation d'un pôle rugby sur le complexe sportif des Hauts de Bayonne – Demandes de subventions.

M. Gastambide : Dans le cadre de sa politique sportive et d'aménagement du territoire, la Ville de Bayonne a développé depuis de nombreuses années sur le quartier des Hauts de Bayonne, avenue de Plantoun, un vaste complexe omnisports dédié aux pratiques sportives scolaires et au sport amateur. Ces aménagements, associés à l'action quotidienne du mouvement associatif et de l'Education nationale, ont permis d'ancrer dans le quartier un large éventail d'activités sportives accessibles aux jeunes et aux moins jeunes.

L'Association Sportive Bayonnaise, qui utilise provisoirement des locaux dans l'ancienne piscine Sainte-Croix, s'inscrit pleinement dans cette démarche en développant une activité rugby auprès de nombreux jeunes du quartier, mais aussi en portant un projet ambitieux autour du rugby féminin.

Afin d'accompagner son action, la Ville de Bayonne entend doter l'Association Sportive Bayonnaise d'un véritable pôle rugby sur la rive droite. Celui-ci comprend un terrain de rugby en synthétique dernière génération de 95 m x 65 m homologué pour les compétitions en divisions fédérales masculines et championnats de France divisions féminines et un bâtiment de 562 m² comprenant une partie club house / salle de réception de 226 m² et une zone bureaux complétée de 4 vestiaires et divers locaux techniques et de stockage de 336 m².

Cet ensemble, d'un montant global estimé à 2 300 000 € HT, permettra de créer dans le quartier des Hauts de Bayonne un lieu de vie ouvert, accessible non seulement à l'Association Sportive Bayonnaise mais aussi, aux centaines d'élèves présents dans les établissements scolaires de la rive droite de Bayonne. La section rugby du collège Albert Camus sera également positionnée sur cette installation.

Ce projet global peut bénéficier de subventions de la part des partenaires de la ville. En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des différents partenaires financiers (Etat, région Aquitaine, département des Pyrénées-Atlantiques, ...).

M. le Maire : C'est l'implication de l'ASB sur la rive droite qui justifie cet investissement. Ils font un travail remarquable d'intégration de lien social, d'éducation et j'ai beaucoup d'admiration pour le travail qu'ils font dans la discrétion, sans des dépenses de fonctionnement exorbitantes. Sincèrement, on ne peut que se féliciter, et c'est une aide légitime donc, à l'Association Sportive Bayonnaise, que cet investissement qui va aller pérenniser véritablement cette action sur la rive droite. Je pense, mes chers collègues, que vous êtes tous d'accord avec cette délibération, tant nous avons d'estime et de respect pour cette association et, notamment, pour un remarquable dirigeant qui s'appelle Gilles Peynoche.

Adopté à l'unanimité.

36. Réalisation d'un pôle football sur le complexe sportif de la Floride – Autorisation du dépôt de la demande de permis de construire et demandes de subventions.

M. Gastambide : Le complexe sportif de la Floride situé à quelques centaines de mètres de plusieurs établissements d'enseignement et de clubs emblématiques comme l'Aviron Bayonnais et les Croisés de Saint-André, est devenu en quelques années un site majeur pour l'accueil des activités physiques et sportives à Bayonne. Plusieurs centaines de pratiquants utilisent quotidiennement son gymnase, sa halle des sports, ses trois terrains de grands jeux dont un en synthétique, ou sa piste d'athlétisme...

M. le Maire : Attends une seconde. Mme Chevrel c'est un rapport aussi important que celui du centre Txakurak avec les chiens et les chats ! C'est un investissement de 3 M€ à la Floride qui termine l'opération : donc je pense que cela mérite qu'on lise ce rapport in extenso. Tu vas le faire, et qu'on l'écoute avec attention et respect. Merci.

M. Gastambide : Bien je reprends.

En 2013, la Ville de Bayonne entend compléter ces équipements par la réalisation d'un nouveau pôle, dédié exclusivement à la pratique du football. Celui-ci, réalisé sur la rive gauche de la Nive en amont du gymnase, comprendra deux terrains de football en gazon synthétique de dernière génération : un terrain de 105 m x 68 m, homologué pour les compétitions senior de niveau 4 (Division Honneur et Ligue Régionale), avec éclairage de niveau E5 et de gradins d'une capacité de 215 places et un terrain de 100 m x 60 m, homologué pour les compétitions jeunes de niveau 6, avec éclairage de niveau E5.

En complément des deux terrains, un bâtiment « accueil / vestiaires » sera réalisé. Il comprendra : six vestiaires joueurs de 20 m² chacun (ce nombre significatif de vestiaires permettra, pendant le temps scolaire, l'accueil simultané de plusieurs classes sur le site et le week-end l'enchaînement de 3 à 4 rencontres par demi-journée), deux vestiaires arbitres de 12 m² chacun, une infirmerie de 16 m² avec local antidopage, un local administratif de 8 m² et trois locaux de stockage de 8 m².

Tous ces aménagements répondront aux exigences de la Fédération Française de Football conformément au niveau d'homologation visé. Par ailleurs, l'option tout synthétique, adoptée après consultation des clubs de football bayonnais, permettra d'optimiser l'usage des deux terrains sans restriction particulière, tout en apportant un confort optimal aux usagers, été comme hiver.

Ces choix constitueront de réels atouts pour la pratique du football dans notre ville et pour les trois clubs bayonnais (Aviron Bayonnais Football Club, Croisés de Saint-André et Les Etoiles Portugaises). Au-delà de l'intérêt associatif et fédéral, ces deux terrains seront en outre pour l'Education nationale, un site privilégié au regard de la proximité de nombreux établissements scolaires, de l'école à l'université. Ce site constituera en particulier une réelle opportunité pour la section football du lycée Louis de Foix qui disposera à proximité immédiate, d'une aire d'évolution parfaitement adaptée au projet éducatif et scolaire porté par le lycée en collaboration avec l'Aviron Bayonnais Football Club et le District de Football des Pyrénées-Atlantiques.

L'ensemble du projet est estimé à 2 900 000 € HT dont 1 700 000 € HT pour la réalisation des deux terrains en synthétique et des abords, et 1 200 000 € HT pour le bâtiment accueil /vestiaires.

Cette opération viendra clore l'aménagement sportif du complexe de la Floride qui deviendra le grand pôle omnisports de la rive gauche de Bayonne pour les pratiques éducatives, de loisirs et associatives.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'approuver le projet tel que défini ci-dessus ; d'autoriser Monsieur le Maire à déposer, au nom de la commune, la demande de permis de construire correspondante ; d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des différents partenaires financiers (Etat, région, département, Agglomération Côte Basque-Adour, Fédération Française de Football ...).

M. le Maire : C'est un rapport important. D'abord il va terminer le projet tel qu'il avait été élaboré en début de mandat, sur l'aménagement sportif de toute la rive gauche de la Nive. De la même façon que dans ce mandat également, nous avons sur la rive droite, mené à bien le projet d'Ansot, que vous connaissez avec la Maison des barthes, le muséum, et également la ferme biologique. C'est une fin d'aménagement. Je n'ai qu'un regret : c'est que l'été nous ne pourrions plus accueillir les gens du voyage sur cet espace, j'en suis extrêmement chagriné, je ne vous le cache pas, mais enfin, je pense que les gens qui habitent là-bas à Gaillat, et qui assistaient au balcon aux évolutions nocturnes prolongées de ces populations, s'en remettront. Merci de votre attention.

Adopté à l'unanimité.

37. Pôle d'excellence – Autorisation de dépôt d'une demande de permis de construire par l'Aviron Bayonnais omnisports.

M. Gouffrant : Par délibération du 16 février 2012, le conseil municipal a validé la réalisation par l'Aviron bayonnais omnisports, dans le cadre d'un bail à construction à intervenir, d'un pôle d'excellence pour asseoir le club dans l'élite française de l'aviron. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser l'association à déposer la demande de permis de construire correspondante.

C'est une extension du garage, comme on l'appelle.

M. le Maire : Avec une autorisation de l'ABF et une modification du règlement du secteur sauvegardé qui a été nécessaire, mais enfin architecturalement parlant parfaitement intégré et je m'en suis, bien entendu, préoccupé.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.

Adopté à la majorité.

38. Espace Club Affaires – « Chapiteau VIP » - Autorisation de dépôt d'une demande de permis de construire par la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro.

M. .Gouffrant : Il concerne le château VIP... le chapiteau pardon...

M. le Maire : Il est tellement pressé qu'il en bouffe les consonnes les voyelles tout, il avale tout.

M. Gouffrant : C'est ma voisine qui me perturbe.

M. le Maire : Il est perturbé par sa voisine alors, il a une excuse.

M. Gouffrant : Cet espace étant appelé à devenir un CTS (chapiteau, tentes et structures) de 1^{re} catégorie, avec le développement attendu des activités de restauration, il est demandé au conseil municipal d'autoriser la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro à déposer la demande de permis de construire correspondante.

M. le Maire : C'est une régularisation, en sachant quand même, que ce chapiteau nous y avons mis l'été, pendant les fêtes, les services de secours, que par exemple quand des salles ne sont plus disponibles comme la Maison des associations, le tournoi de bridge va se faire sous ce chapiteau. Il y a d'autres utilisations qu'exclusivement l'Aviron Bayonnais Rugby Pro et il est mis régulièrement à disposition gratuitement par ces derniers. C'est une régularisation administrative.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.
Adopté à la majorité.

SYSTEMES D'INFORMATION

39. Marchés de fourniture de micro-ordinateurs, logiciels bureautiques et équipements réseau – Avenant à la convention de groupement de commandes avec le CCAS et avenant de prolongation avec la société Computacenter pour le lot 1.

M. Pommiez : Afin de synchroniser les différents calendriers, avant de procéder au renouvellement de ces marchés, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer d'une part, l'avenant à la convention de groupement de commandes avec le CCAS et, d'autre part, l'avenant au marché conclu avec la société Computacenter.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.
Adopté à la majorité.

40. Marchés de fourniture de matériels informatiques, de logiciels et de prestations afférentes – Groupement de commandes avec le CCAS et lancement de la consultation des entreprises.

M. Pommiez : Afin de pourvoir aux besoins en la matière des services municipaux et du CCAS pour une durée de 3 ans (montant estimé 560 000 € HT), il est demandé au conseil municipal d'approuver la constitution du groupement de commandes tel que défini en note de synthèse, d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante avec le CCAS ainsi qu'à accomplir toutes les démarches nécessaires pour la passation, l'exécution et le règlement des marchés à intervenir.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.
Adopté à la majorité.

URBANISME

41. Protocole de lutte contre l'habitat indigne de l'Agglomération Côte Basque-Adour – Convention relative à l'expérimentation du contrôle de la décence.

M. Gouffrant : Le protocole visé prévoyait la mise en œuvre d'actions préventives sur le marché locatif privé, en contrôlant la décence des logements en amont des relations locatives. Ce dispositif fait l'objet de l'expérimentation décrite en note de synthèse. Afin de la formaliser, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention tripartite (entre la commune, l'agglomération et la CAF) correspondante.

M. Etcheto : Une question. La question est sur la réalisation des 30 contrôles. On se demandait si c'était 30 contrôles annuels ou sur la durée du protocole, c'est-à-dire 6 ans.

M. le Maire : C'est annuel.

M. Etcheto : Ce n'était pas précisé.

M. le Maire : Ce sont des vérifications d'amont. On n'attend pas que les gens soient dedans pour gueuler ; on essaie d'anticiper au moment du changement et que le propriétaire bailleur va mettre à disposition le logement, d'essayer d'anticiper pour voir si véritablement il est conforme ou pas. C'est lourd mais cela paraît judicieux. C'est une expérimentation, on verra si cela marche, mais enfin vaut mieux intervenir en amont qu'en aval.

M. Etcheto : Merci M. le Maire.

M. le Maire : Je vous en prie Henri. Décidément vous me connaissez mal, il va falloir que je reste encore un peu plus longtemps.

Adopté à l'unanimité.

42. Zone de restauration immobilière – Attribution de subventions par la Ville.

Mme Boé : Il est demandé au conseil municipal d'approuver le versement des subventions détaillées en note de synthèse, soit un montant total de 55 175,49 €.

Mme Pibouleau-Blain vote contre.

Adopté à la majorité.

COOPERATION INTERCOMMUNALE

43. Syndicat intercommunal pour le soutien à la culture basque – Modification des statuts.

M. Etchegaray : Il s'agit simplement de décider en conseil municipal la modification des statuts du syndicat intercommunal pour le soutien à la culture basque, pour faire en sorte que le siège qui était à Ustaritz, capitale historique du Pays basque vienne à Bayonne capitale moderne du Pays basque.

M. le Maire : A la fois moderne et patrimoniale et authentique. M. Lesbats, le maire d'Ustaritz ne vous a pas entendu.

Adopté à l'unanimité.

44. Syndicat mixte du Bas Adour – Avis de la commune sur le projet d'extension de son périmètre (rapporteur : M. Causse).

M. le Maire : M. Causse, Bernard vous clôturez la séance. C'est un grand honneur.

M. Causse : On va en profiter pour faire durer le plaisir.

Il est demandé au conseil municipal de donner un avis favorable au projet de modification de périmètre du syndicat mixte du Bas Adour tel que proposé par arrêté du préfet des Landes en date du 19 décembre 2012, sous la réserve d'un avis favorable du conseil de l'Agglomération Côte Basque-Adour sur les statuts dont l'élaboration est en cours.

Adopté à l'unanimité.



M. le Maire : Avant que vous ne partiez, je vous donne les dates du prochain conseil, ce sera le budget. Alors la séance publique c'est pour le jeudi 28 mars 2013 à 17h30, et la réunion préparatoire sera le mardi 19 mars 2013 à 18h00, comme toujours.

Je vous remercie. Je vous souhaite une bonne soirée et un bon week-end.



La séance est levée à 20h55.

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus est publié au fascicule du recueil des actes administratifs du 21 février 2013.

-oOo-oOo-oOo-oOo-oOo